

## R.F. 18 - RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES DISCIPLINES SPORTIVES

(Veuillez vous référer à la R.F. 15.13 pour connaître les dates limites.)

|       |                  |
|-------|------------------|
| 18.1  | Badminton        |
| 18.2  | Base-ball        |
| 18.3  | Basket-ball      |
| 18.4  | Cheerleading     |
| 18.5  | Cross-Country    |
| 18.6  | Hockey sur gazon |
| 18.7  | Football         |
| 18.8  | Golf             |
| 18.9  | Hockey           |
| 18.10 | Rugby            |
| 18.11 | Soccer           |
| 18.12 | Softball         |
| 18.13 | Natation         |
| 18.14 | Athlétisme       |
| 18.15 | Volley-ball      |
| 18.16 | Lutte            |
| 18.17 | Frisbee Ultime   |

## BADMINTON (18.1)

Les règlements de Badminton Canada s'appliquent à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance. (Note: Le système de pointage continu sera maintenant utilisé.)

### Modifications de SSNB

1. Le Mavis 300 blanc est le volant de badminton officiel de SSNB et sera utilisé pour les compétitions de SSNB.

### LA CONTINUITÉ DU JEU (selon les règles du Badminton Canada)

- 16.1 Le jeu doit être continu depuis le premier service jusqu'à ce que le match soit terminé, sauf dans les situations autorisées dans les Articles 16.2 et 16.3.
- 16.2 Les arrêts de jeu :
  - 16.2.1 d'une durée n'excédant pas 60 secondes, dans chaque manche, lorsque le score atteint 11 points pour l'équipe qui mène ; et
  - 16.2.2 d'une durée n'excédant pas 120 secondes, entre le premier et le deuxième manche, et entre la deuxième et la troisième manche, doivent être autorisés dans tous les matchs.
- 16.3 Suspension de jeu
  - 16.3.1 Lorsque des circonstances indépendantes de la volonté des joueurs le rendent nécessaire, le gérant du tournoi peut suspendre le jeu pour la durée qu'il considère comme nécessaire.
  - 16.3.3 Si le jeu est suspendu, le score acquis doit être maintenu et le jeu doit reprendre à ce score.
- 16.4 Jeu retardé
  - 16.4.1 En aucun cas, le jeu ne doit être retardé pour permettre à un joueur de récupérer ses forces ou son souffle ou bien pour recevoir des conseils.
  - 16.4.2 L'Arbitre doit être le seul juge d'un retard de jeu.
- 16.5 Recevoir des conseils et quitter le terrain
  - 16.5.1 Pendant un match, un joueur peut seulement recevoir des conseils lorsque le volant n'est pas en jeu (règlement 15).

### Utilisation des lunettes protectrices

On recommande aux athlètes de porter des lunettes protectrices en tout temps durant les séances d'entraînement et les compétitions.

### Compétition de conférence

Chaque école a droit à quatre (4) inscriptions par catégorie : simple féminin, simple masculin, double féminin, double masculin et double mixte. Les quatre (4) premières équipes de chaque catégorie avancent aux compétitions régionales. Un joueur peut participer à trois épreuves différentes. Les écoles doivent déclarer leur liste de joueurs et de substituts une semaine avant le début du tournoi de conférence.

### Compétition régionale

Huit (8) inscriptions (quatre (4) par conférence) dans chaque catégorie.

Horaire – On utilisera la formule simple élimination avec consolation.

Les quatre (4) premières équipes de chaque catégorie avancent au championnat provincial.

|                                         |                      |    |    |    |
|-----------------------------------------|----------------------|----|----|----|
| Matches de première ronde:              | Catégorie supérieure | 1S | c. | 40 |
|                                         |                      | 3S | c. | 20 |
|                                         | Catégorie inférieure | 1O | c. | 4S |
|                                         |                      | 3O | c. | 2S |
| Même combinaison pour le Nord et l'Est. |                      |    |    |    |

Si une tête de série ne peut pas participer au championnat régional/provincial, le joueur classé en 5e peut être un substitut classé en 4e.

Même si une région ne compte pas quatre inscriptions par catégorie, elle ne peut pas ajouter des inscriptions supplémentaires de l'autre région.

Si un joueur se blesse en double qui a qualifié pour le championnat régional ou provincial (si l'athlète devient médicalement inapte à jouer), ou fait face à une tragédie peut être remplacé par un substitut. Le substitut doit être inscrit avec l'équipe en question auprès de SSNB et doit avoir participé au championnat régional afin de pouvoir avancer au championnat provincial de SSNB. L'athlète blessé sera éliminé de la compétition.

### Tournoi provincial

Huit (8) inscriptions (quatre (4) par région) dans chaque catégorie.

|                            |                      |     |    |     |
|----------------------------|----------------------|-----|----|-----|
| Matches de première ronde: | Catégorie supérieure | 1SO | c. | 4NE |
|                            |                      | 3SO | c. | 2NE |
|                            | Catégorie inférieure | 1NE | c. | 4SO |
|                            |                      | 3NE | c. | 2SO |

**Format** - Élimination directe / consolation.

Championnat : série deux de trois. Les matchs sont de 21 points.

Matches de consolation : un match de 21 points.

### Pointage

|                      |                       |                      |
|----------------------|-----------------------|----------------------|
| 1re place - 7 points | 3e place - 3 points   | 5e place - 1 point   |
| 2e place - 5 points  | 4e place - 1.5 points | 6e place - 0.5 point |

### Championnats

Le championnat provincial de **SSNB** a lieu le troisième vendredi et samedi d'avril (à moins que le congé de Pâques ait lieu cette fin de semaine).

Les matchs de championnats d'équipe seront joués dans les divisions juniors et seniors pour les trois (3) catégories. Des médailles individuelles seront décernées pour la 1<sup>re</sup> position et la 2<sup>e</sup> position dans les catégories simples, double et double mixte.

Les joueurs de catégorie junior peuvent jouer dans une division junior ou senior, mais pas dans les deux.

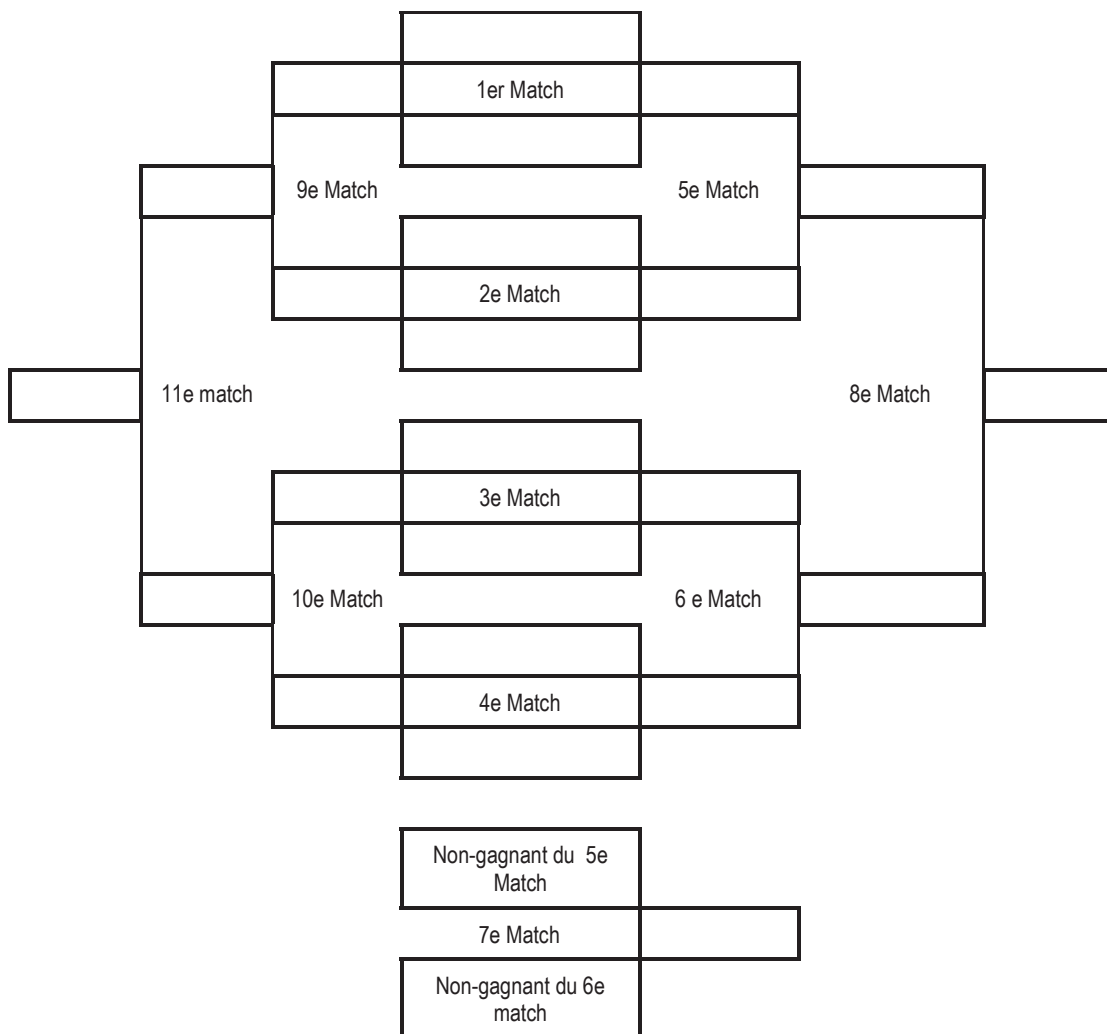
En cas d'égalité pour la première position lors des championnats provinciaux, le bris d'égalité se fera de la façon suivante :

1. L'équipe ayant le plus grand nombre de joueurs en première position sera déclarée gagnante.
2. S'il y a encore égalité, l'équipe ayant le plus grand nombre de joueurs en deuxième position sera déclarée gagnante.
3. Le processus se poursuivra en ordre décroissant jusqu'à ce qu'il y ait bris d'égalité.

### Horaire:

|               |        |                           |
|---------------|--------|---------------------------|
| Vendredi soir | 18 h   | Simple                    |
| Samedi        | 9 h 30 | Doubles et doubles mixtes |

Format des championnats  
régionaux / provinciaux



|                          |           |       |
|--------------------------|-----------|-------|
| Gagnant du 8e match      | 1re place | _____ |
| Non-gagnant du 8e match  | 2e place  | _____ |
| Gagnant du 7e match      | 3e place  | _____ |
| Non-gagnant du 7e match  | 4e place  | _____ |
| Gagnant du 11e match     | 5e place  | _____ |
| Non-gagnant du 11e match | 6e place  | _____ |

## BASE-BALL (18.2)

Les règlements de Base-ball Canada s'appliquent à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

### MODIFICATIONS DE SSNB

1. SSNB recommande l'utilisation du Rawlings ROML comme balle de match.
2. La partie comprend sept (7) manches.
3. Pour les matchs de conférence de la saison régulière seulement, aucune manche supplémentaire ne sera disputée.
4. Gamechanger constituera la plateforme officielle de pointage numérique pour tous les matchs de ligue, d'exhibition et des compétitions du niveau régional au provincial de SSNB.

**Nombre de lanceurs :** SSNB a adopté les règlements de la division 18U de Baseball Canada concernant le nombre de lanceurs, qui se trouve dans la section des règlements de baseball de SSNB.

**Re-rentree:** Tout joueur de l'alignement partant peut être substitué et peut revenir au jeu à une seule occasion durant la partie. » Il/elle doit retourner à la même position dans l'alignement des frappeurs. Tout lanceur, si retiré d'une partie, peut revenir au jeu mais non à la position de lanceur. Toute autre substitution ne peut empêcher le droit de retour au jeu pour un joueur de l'alignement partant. Tout joueur de l'alignement partant revenant au jeu peut agir comme lanceur s'il/elle n'a pas été utilisé à cette position auparavant.

### Règlements régissant le lanceur:

- a) Tous les membres d'une équipe peuvent jouer à la position de lanceur, et le gérant peut utiliser le nombre de lanceurs de son choix lors d'un match.
- b) Les lanceurs ne sont pas autorisés à dépasser le nombre maximum de lanceurs autorisés par jour sur une période de 2 jours. Un lanceur ne peut lancer à 3 reprises au cours d'une journée. Par exemple, si un lanceur effectue 35 lanceurs le premier jour, il sera limité à 70 lanceurs le deuxième jour.
- c) Un lanceur ne peut lancer lors de trois jours consécutifs que si le nombre de lanceurs de ses deux premiers jours combinés est inférieur à 40. Si le nombre total de lanceurs du jour 1 et du jour 2 est supérieur à 40, le lanceur doit prendre au moins un jour de repos. Un lanceur ne peut pas lancer lors de quatre jours consécutifs; il lui faut au moins un jour de repos. Un lanceur ne peut effectuer plus de 150 lanceurs au total sur 4 jours.
- d) TOUS les lanceurs et les gérants doivent respecter les lignes directrices suivantes :

| Nombre lanceurs | Jours de repos requis | Nombre lanceurs | Jours de repos requis |
|-----------------|-----------------------|-----------------|-----------------------|
| 1-40            | 0                     | 86-105          | 4 jours               |
| 41-55           | 1 jour                | 105             | 1 et 2 jour maximum   |
| 56-70           | 2 jours               | 150             | 4 jour maximum        |
| 71-85           | 3 jours               |                 |                       |

- e) Lorsqu'un lanceur a atteint le nombre maximum de lanceurs autorisés selon le seuil, il peut terminer la manche sans la pénalité des journées de repos pourvu qu'il ne lance pas à un autre frappeur. Dans ce cas, le nombre de lanceurs correspondant au seuil atteint sera indiqué au registre des lanceurs. L'entraîneur ou le gestionnaire doit informer l'arbitre avant le prochain lancer (le lancer qui irait au-delà du seuil). L'arbitre en informera alors le marqueur.
- f) L'équipe locale calcule le nombre total de lanceurs effectués durant le jour civil en cours et détermine les périodes de repos requises à compter du jour civil suivant. Les athlètes ne doivent pas dépasser le nombre maximal de lanceurs par jour. Après chaque partie, le marqueur de l'équipe locale remplit les tableaux (en format PDF) et on les envoie au président de la conférence ou de la ligue. Ces tableaux DOIVENT être envoyés par courriel ou par télécopieur dans un délai de 24 heures.

### Infractions relatives au nombre de lanceurs:

Toute infraction relative à n'importe quelle section du règlement concernant le nombre de lanceurs se soldera par le retrait de l'entraîneur-chef pour le match ne cours et une suspension additionnelle d'un

**Nombre de parties allouées**

Une équipe aura droit à un maximum de 18 parties (y compris les parties hors-concours, le jeu dirigé, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées durant les compétitions régionales et provinciales ne seront pas comptées parmi les 18 parties allouées.

**Dispositions spéciales**

1. Le championnat de SSNB a lieu le troisième samedi d'octobre à compter de 10 h.
2. Si seulement un terrain est disponible :
 

|         |                                       |
|---------|---------------------------------------|
| 10 h 00 | région hôte #1 c. région visiteuse #2 |
| 13 h 00 | région hôte #2 c. région visiteuse #1 |

Match de championnat : il ne peut s'écouler plus d'une (1) heure après le dernier match de la compétition provinciale .

Si deux champs sont disponibles, les deux matchs ont lieu à 10 h avec le match de championnat à 14 h.
3. L'équipe classée au premier rang est l'équipe locale. Si les deux équipes au premier rang se rendent en finale, l'équipe locale est déterminée par un tirage au sort.
4. Les programmes de base-ball et de softball ne doivent pas être classés comme des programmes parallèles; par conséquent, les filles sont admissibles.

**Match suspendu durant des compétitions de conférence, régionales ou provinciales**

- a) Un match suspendu doivent être rejoués le plus tôt possible et recommencera à partir du moment exact de l'arrêt du match initial. La poursuite du match suspendu est considérée comme une continuation du match initial.
- b) Un match se terminant par un pointage égal sera traité comme un match suspendu pourvu qu'il soit réglementaire (4 ½ ou 5 manches).

**Règle de l'écart des points**

Un match de base-ball prend fin à n'importe quel moment après quatre manches (ou trois manches et demi) lorsqu'une équipe tire de l'arrière de 15 points ou plus; ou cinq manches ou après quatre manches et demi lorsqu'une équipe tire de l'arrière par dix points ou plus et qu'elle a terminé son tour au bâton.

**Calendriers**

Chaque région établit son calendrier selon les règlements administratifs de SSNB. Le calendrier doit être approuvé par le directeur général.

**Arbitres**

Tous les matchs de ligue doivent être arbitrés par des arbitres de base-ball amateur qualifiés au Nouveau-Brunswick.

**Protêts**

En cas de question ou de protêt au cours d'un tournoi régional ou provincial, la décision du directeur du tournoi est définitive. Ce dernier prendra sa décision en se basant sur les règles de fonctionnement de SSNB.

Les protêts au cours de la saison régulière, s'il en est, seront traités comme il est indiqué dans le Manuel de SSNB.

**Expulsions**

Le directeur d'école doit être avisé du nom des joueurs et des entraîneurs qui ont été expulsés d'une partie. Un joueur ou un entraîneur expulsé d'une partie pour des raisons disciplinaires sera suspendu pour le reste de cette partie ainsi que pour la prochaine partie au calendrier (match hors-concours, conférence, régionaux ou provinciaux). Si l'expulsion a lieu durant la demi-finale d'une compétition régionale ou provinciale, le joueur ou l'entraîneur est suspendu de la prochaine partie prévue à l'horaire, à l'exclusion des matchs hors-concours.

## BASKET-BALL (18.3)

Les règlements de la FIBA s'appliquent à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

### Modifications des règles

1. Joueurs – Le nombre de joueurs en uniforme pour un match est illimité.
2. Un match comprendra d'une pause de 10 minutes à la mi-temps.
3. Le ballon de match de SSNB sera le Wilson Évolution. (taille 7, garçons taille 6, filles).
4. L'« ancienne » ligne des trois points de la FIBA demeurera en vigueur : 6,25 mètres ou 20 pi 6 po.
5. La clé rectangulaire de la FIBA a été adoptée comme norme et doit être utilisée dans la mesure du possible. Il est toutefois permis d'utiliser l'ancienne clé en forme de trapèze si c'est la seule clé disponible.
6. La règle de demi-cercle de non-charge ne sera pas appliquée.
7. Le chronomètre de tir sera remis à 24 secondes (plutôt que 14 secondes) lors d'un rebond offensif.
8. Il faut trois officiels mineurs expérimentés pour tous les matchs éliminatoires.
9. Tous les matchs régionaux aux provinciaux doivent être enregistrés par vidéo par l'école hôte.

### Saison

La saison commence le 10 novembre ou du deuxième vendredi de novembre, selon la première des deux dates et prend fin avec le tournoi provincial.

### Protège-dents

Il est fortement conseillé que les athlètes utilisent un protège-dents.

### Nombre de parties allouées

Une équipe senior aura droit à un maximum de **32** parties (y compris les matchs hors-concours, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées durant les compétitions régionales et provinciales et la Finale '12' ne seront pas comptées parmi les 32 parties allouées.

Une équipe junior aura droit à un maximum de **28** parties (y compris les matchs hors-concours, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées dans les compétitions régionales et provinciales ne seront pas comptées parmi les 28 parties allouées.

### Règle de clémence

Le temps continuera à s'écouler lorsqu'il y aura une avance de 40 points au 4<sup>e</sup> quart-temps. Quand la règle portant sur la clémence (« mercy rule ») s'applique, il ne peut y avoir aucune manœuvre délibérée de pression ou de trappe, peu importe où sur le terrain, par ni l'une ni l'autre des équipes. La règle de clémence ne sera pas en vigueur pour les championnats régionaux, provinciaux ou de section.

### Tournois régionaux

Au besoin, les tournois régionaux (pour les régions sans calendrier de matchs inter-conférences) seront joués durant la fin de semaine précédant le tournoi provincial junior et la fin de semaine avant les tournois provinciaux seniors de section. L'hôte du tournoi régional d'une conférence est l'équipe classée en première position dans cette conférence. Dans le cadre des championnats régionaux, advenant qu'une conférence ne puisse remplir ses équipes, le format du tournoi régional sera établi par le bureau de SSNB, en collaboration avec les présidents de conférence.

### FORMAT DU TOURNOI RÉGIONAL DE BASKET-BALL JUNIOR - 6 équipes

Division A: #1 hôte, #2 visite, #3 hôte      Division B: #1 visite, #2 hôte, #3 visite

| Partie  | Heure | Domicile                                         | Visiteur                                         |
|---------|-------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 1. ven. | 18 h  | 2 <sup>e</sup> équipe de la conférence hôte      | 3 <sup>e</sup> équipe de la conférence en visite |
| 2. ven. | 20h   | 2 <sup>e</sup> équipe de la conférence en visite | 3 <sup>e</sup> équipe de la conférence hôte      |

|         |      |                                                   |                                     |
|---------|------|---------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 3. sam. | 10 h | 1 <sup>re</sup> équipe de la conférence hôte      | Gagnant du 2 <sup>e</sup> match     |
| 4. sam. | 12 h | 1 <sup>re</sup> équipe de la conférence en visite | Gagnant du 1 <sup>re</sup> match    |
| 5. sam. | 16 h | Non-gagnant du 3 <sup>e</sup> match               | Non-gagnant du 4 <sup>e</sup> match |
| 6. sam. | 18 h | Gagnant du 3 <sup>e</sup> match                   | Gagnant du 4 <sup>e</sup> match     |

**Note:** Les non-gagnants des deux (2) premiers matchs seront éliminés. Les participants au 6<sup>e</sup> match et le gagnant du 5<sup>e</sup> match sont les trois (3) équipes qui accéderont au championnat provincial de SSNB.

Les **championnats juniors** auront lieu durant la quatrième fin de semaine complète avant le congé du mois de mars (selon le calendrier du ministère de EDPE, le congé du mois de mars commence le lundi et se termine le vendredi).

### FORMAT DU CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE BASKET-BALL JUNIOR - 8 équipes

Division A: #1 hôte, #2 visite, #3 hôte      Division B: #1 visite, #2 hôte, #3 visite

| Partie       | Heure |                     |                        |
|--------------|-------|---------------------|------------------------|
| 1. ven.      | 13 h  | région hôtesse #1   | c. région hôtesse #4   |
| 2. ven.      | 15 h  | région visiteuse #2 | c. région visiteuse #3 |
| 3. ven.      | 17 h  | région visiteuse #1 | c. région hôtesse #4   |
| 4. ven.      | 19 h  | région hôtesse #2   | c. région visiteuse #3 |
| 5. sam.      | 9 h   | Gagnant du match #1 | c. Gagnant du match #2 |
| 6. sam.      | 11 h  | Gagnant du match #3 | c. Gagnant du match #4 |
| Championnat: | 15 h  | Gagnant du match #5 | c. Gagnant du match #6 |

\*Maximum 4 équipes par région, si une région ne peut pas trouver de place, le quart de finale sera transformé en bye.

### FORMAT DU TOURNOI RÉGIONAL DE BASKET-BALL SENIOR

| Partie  | Heure | Domicile                                          | Visiteur                                         |
|---------|-------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 1. ven. | 18 h  | 2 <sup>e</sup> équipe de la conférence hôte       | 3 <sup>e</sup> équipe de la conférence en visite |
| 2. ven. | 20h   | 2 <sup>e</sup> équipe de la conférence en visite  | 3 <sup>e</sup> équipe de la conférence hôte      |
| 3. sam. | 10 h  | 1 <sup>re</sup> équipe de la conférence hôte      | Gagnant du 2 <sup>e</sup> match                  |
| 4. sam. | 12 h  | 1 <sup>re</sup> équipe de la conférence en visite | Gagnant du 1 <sup>re</sup> match                 |
| 5. sam. | 16 h  | Non-gagnant du 3 <sup>e</sup> match               | Non-gagnant du 4 <sup>e</sup> match              |
| 6. sam. | 18 h  | Gagnant du 3 <sup>e</sup> match                   | Gagnant du 4 <sup>e</sup> match                  |

**Note:** Les non-gagnants des deux (2) premiers matchs seront éliminés. Les participants aux match 5 et 6 seont les quatres (4) équipes qui accéderont aux tournois de division de SSNB. Le gagnant du 6<sup>e</sup> match sera l'hôte du tournoi de division de SSNB la fin de semaine suivante avec le non-gagnant du 5<sup>e</sup> match. Le non-gagnant du 6<sup>e</sup> match et le gagnant du 5<sup>e</sup> match iront à l'autre tournoi de division.

Si une école finit par accueillir un championnat junior ainsi qu'un tournoi régional senior, le personnel de SSNB déterminera l'horaire des compétitions.

Les **tournois provinciaux seniors de section** auront lieu durant la troisième fin de semaine complète avant le congé du mois de mars (selon le calendrier du ministère de EDPE, le congé du mois de mars commence le lundi et se termine le vendredi).

### Calendrier

1. Huit (8) équipes, dont quatres (4) de chaque région.
2. Deux tournois de section, comprenant les 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> équipes d'une région et la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tête de série de l'autre région, doivent être organisés pour déterminer les deux finalistes. Les tournois seront organisés par les deux gagnants régionaux.
3. Le match de championnat sera joué dans le cadre de la Finale '12' la fin de semaine suivante.

**Format pour la tenue d'un championnat de section simple:**

| Partie | Heure |      |                                                                      |
|--------|-------|------|----------------------------------------------------------------------|
| 1.     | ven.  | 18 h | <u>2e Région visiteuse</u> c. <u>3e region visiteuse</u>             |
| 2.     | ven.  | 20 h | <u>Hôte de division</u> c. <u>4e region hôtesse</u>                  |
| 3.     | sam.  | 12 h | Match de championnat de section (gagnant match 1 c. gagnant match 2) |

**Format pour la tenue d'un championnat de section double**

|    |      |      |                                                                     |
|----|------|------|---------------------------------------------------------------------|
| 1. | ven. | 14 h | <u>Région visiteuse 2e</u> c. <u>3e region visiteuse (Filles)</u>   |
| 2. | ven. | 16 h | <u>Région visiteuse 2e</u> c. <u>3e region visiteuse (Garçons)</u>  |
| 3. | ven. | 18 h | <u>Hôte de division</u> c. <u>4e region hôtesse (Filles)</u>        |
| 4. | ven. | 20 h | <u>Hôte de division</u> c. <u>4e region hôtesse (Garçons)</u>       |
| 5. | sam. | 12 h | championnat de section filles (gagnant match 1 c. gagnant match 3)  |
| 6. | sam. | 15 h | championnat de section garçons (gagnant match 2 c. gagnant match 4) |

**Finale 12**

Les écoles qui participent doivent nommer un représentant de leur personnel pour assister au match.

**Finances**

1. Finale '12' : un montant maximal de 500 \$ par équipe sera versé aux écoles participantes et le reste des profits seront remis à SSNB.
2. Aucuns frais d'inscription ne seront exigés pour le championnat provincial senior et la Finale '12'.
3. Tournois régionaux seniors et juniors, championnats juniors et tournois provinciaux seniors de section
  - a) Voir R.F. 5.1 pour les frais d'inscription pour les équipes participantes.
  - b) Le profit sera divisé parmi les équipes participantes.
  - c) Des droits d'entrée doivent être exigés.
4. SSNB ne couvre pas les déficits.
5. SSNB déterminera les droits d'entrée par session. Prière de consulter la R.F. 5.3.

**CERTIFICATIONS DES ENTRAÎNEURS**

SSNB recommande à tous les entraîneurs de suivre le cours Apprendre à s'entraîner du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) en basket-ball avant le début de la saison. Tous les membres inscrits du personnel d'entraîneurs doivent obligatoirement réussir les cours « Un guide sur l'ASINB à l'intention des entraîneurs » et « Prendre une tête d'avance » de l'Association canadienne des entraîneurs avant le début de la saison. Voir R.F. 13.

**Expulsions**

Le directeur d'école doit être avisé du nom des joueurs et des entraîneurs qui ont été expulsés d'une partie. Un joueur ou un entraîneur expulsé d'une partie pour des raisons disciplinaires sera suspendu pour le reste de cette partie ainsi que pour la prochaine partie au calendrier (match hors-concours, conférence, régional ou provincial). Si l'expulsion a lieu durant la demi-finale d'une compétition régionale ou provinciale, le joueur ou l'entraîneur est suspendu de la prochaine partie prévue à l'horaire, à l'exclusion des matchs hors-concours.

**Fautes techniques et pour comportement antisportif:** Chaque conférence doit noter les fautes techniques et les fautes pour comportement antisportif liées à une conduite antisportive. Les fautes champ libre (clear path fouls) notées par les officiels ne seront pas incluses dans le suivi des suspensions. À la 4<sup>e</sup> faute technique ou pour comportement antisportif, le membre fautif est suspendu d'un (1) match; à la 5<sup>e</sup> faute technique ou pour comportement antisportif, le membre fautif est suspendu de 2 matchs; à la 6<sup>e</sup> faute technique ou pour comportement antisportif, le membre fautif est suspendu pour le reste de la saison.

Tous les entraîneurs de l'équipe locale **DOIVENT** envoyer les feuilles de matchs (lisibles et signées par les officiels) au président de la conférence/coordonnateur du ligue dans un délai de 24 heures ou la prochaine journée d'école au plus tard, à défaut de quoi des frais administratifs de 25 \$ par feuille de match seront exi-

## CHEERLEADING (18.4)

Le guide d'information sur le cheerleading *de la NBCA/SCNB* s'applique à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

Pour chaque école, la majorité des entraîneurs de cheerleading enregistré auprès de SSNB doivent détenir au minimum sa certification de niveau 2 de l'ICU (International Cheer Union) pour toutes les disciplines (acrobaties, lancers et culbutes) et DOIT être présent avec l'équipe lors de toutes les activités impliquant au cheerleading (p. ex., séances d'entraînement, matchs, compétitions, etc.).

Une majorité des entraîneurs doivent être accrédités (niveau 2 de l'International Cheer Union) de chaque école doit participer à une séance d'information sur la sécurité à l'intention des entraîneurs. Les entraîneurs accrédités doivent obligatoirement être présents pour assurer la sécurité des athlètes.

### Rules and Guidelines

Les équipes de cheerleading doivent respecter les règlements et les lignes directrices relatives aux acrobaties établis par la NBCA et SSNB. Ces consignes seront passées en revue à l'automne et à l'hiver, lors des séances d'information sur la sécurité offertes aux entraîneurs. Elles seront également mises à la disposition de tous les entraîneurs dans le document NBCRRG (Cheerleading Rules and Resource Guide).

### Formulaire d'inscription d'équipe

Les écoles peuvent inscrire un nombre illimité de participants. Le nom des personnes qui portent le costume de la mascotte d'école doit figurer sur le Formulaire d'inscription d'équipe. Si un élève est inscrit à l'équipe hors-concours durant l'automne et à l'équipe durant l'hiver, les frais de participation s'appliquent qu'une seule fois.

### ÉQUIPE COMPÉTITIF

Les équipes doivent choisir de participer à titre d'équipe hors-concours ou d'équipe de compétition. L'équipe hors-concours sert à encourager les équipes sportives de son école jusqu'à une semaine avant les provinciaux. L'équipe de compétition participe au championnat provincial, mais peut aussi encourager les autres équipes sportives de son école.

**Date de départ** - Pratiques peuvent commencer trois semaines avant le début de la saison d'automne. S'il vous plaît se référer à R.F. 15.3.

**Restrictions relatives aux acrobaties** - les routines ne doivent pas comprendre plus de deux personnes en hauteur.

### Composition de l'équipe

Une équipe peut comprendre jusqu'à vingt-cinq (25) membres, sans égard au sexe.

### Invitational Competitions

Les équipes de compétition d'hiver peuvent participer à toutes les compétitions invitation qui respectent les lignes directrices de SSNB.

### Championnat provincial

1. Les équipes de compétition d'hiver sont tenues de participer au championnat provincial de SSNB, qui aura lieu le deuxième samedi de février.
2. L'équipe hôte sera déterminée lors de l'AGA de la NBCA/SCNB.
3. Les installations doivent être centrales, suffisamment grandes et situées à proximité d'hôtels,

- de motels et de restaurants.
4. Les équipes seront tenues de payer des droits d'inscription afin de couvrir les frais de location des installations (le cas échéant) et les honoraires des juges.
  5. Des droits d'entrée seront également exigés. Prière de consulter la R.F. 5.3.
  6. Cinq (5) juges impartiaux, doivent être retenus pour juger le championnat provincial, comprenant d'un (1) pour chacune des catégories suivantes:
    - a) Compétences de construction
    - b) Sauts et bascules
    - c) Lancers et général
    - d) Légalités (deux)Les juges doivent avoir suivi la formation réglementaire de la NBCA/SCNB et de Cheer Canada pour l'année de compétition en cours et doivent avoir suivi et réussi une formation de manière satisfaisante dans les catégories qu'ils sont chargés de juger.
  7. Les 4 équipes qui se sont le mieux classées seront appelées à refaire leur routine une deuxième fois. Les deux pointages seront additionnés pour déclarer l'équipe gagnante.

#### **La participation à d'autres activités**

Avec la permission du directeur d'école, une équipe peut participer à d'autres activités scolaires, mais elle ne sera pas sous la protection des assurances accident et responsabilités de SSNB.

## CROSS-COUNTRY (18.5)

Les règlements d'Athlétisme Canada s'appliquent à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

### Inscription

Il existe quatre catégories (garçons seniors, garçons juniors, filles seniors et filles juniors) de compétition et quatre bannières du championnat provincial. Des médailles sont décernées à chaque équipe du championnat et pour la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> position de chaque catégorie.

### Dispositions spéciales

1. Équipe – une équipe cross-country comprend **au moins 4 membres, mais pas plus de 7**. Les points des 4 meilleurs servent à déterminer le pointage de l'équipe. Les coureurs individuels peuvent participer aux compétitions – 3 ou moins. Les athlètes inscrits à la catégorie junior de SSNB doivent compétitionner à ce niveau; autrement dit, ils ne peuvent pas avancer à la catégorie senior, à moins de s'inscrire auprès de SSNB en tant qu'athlètes de catégorie senior.

Les athlètes paralympiques peuvent concourir selon la catégorie et la distance déterminées ci-dessous, au numéro 3; des résultats séparés seront fournis.

2. Pointage – les points seront attribués comme dans le tableau ci-dessous :

|        | 1 <sup>re</sup> place | 2 <sup>e</sup> place | 3 <sup>e</sup> place | 4 <sup>e</sup> place | 5 <sup>e</sup> place | 6 <sup>e</sup> place |        |
|--------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------|
| Points | 1                     | 2                    | 3                    | 4                    | 5                    | 6                    | (etc.) |

Tous les compétiteurs qui terminent la course doivent être classés et leurs points sont calculés selon le tableau ci-dessus. Le pointage de l'équipe est ensuite déterminé en additionnant le nombre de points accumulés par les quatre premiers coureurs de chaque équipe. L'équipe gagnante est celle qui obtient le pointage le moins élevé.

En cas d'égalité, l'équipe dont le dernier membre a terminé le plus près de la première place sera déclarée gagnante.

Bien que les points des cinquième, sixième et septième coureurs d'une équipe ne soient pas calculés dans le total de l'équipe, leur rang, s'il vient avant les quatre premières places de l'équipe adverse, augmente le pointage de l'équipe.

3. Catégories et distances:

| Garçons                    |                | Filles                       |                |
|----------------------------|----------------|------------------------------|----------------|
| Seniors .....              | 5 000 m        | Seniors .....                | 5 000 m        |
| Juniors .....              | 4 000 m        | Juniors .....                | 4 000 m        |
| <u>Olym. Spéc./Para...</u> | <u>1 000 m</u> | <u>Olym. Spéc./Para.....</u> | <u>1 000 m</u> |

4. Les athlètes doivent participer à deux (2) rencontres de SSNB avant les régionaux.

5. **Règlements régionaux /provinciaux:**

Les 5 meilleurs coureurs des 4 meilleures équipes et des coureurs individuels pour un total maximum de 32 coureurs de chaque catégorie (garçons seniors, garçons juniors, filles seniors et filles juniors) par région se qualifieront pour les championnats provinciaux. Un total de 32 coureurs (équipes et athlètes individuels) par catégorie de chaque région avanceront. Tous les athlètes doivent participer aux championnats régionaux afin d'accéder aux championnats provinciaux de SSNB.

|                  |             |             |            |            |
|------------------|-------------|-------------|------------|------------|
| Équipes N-E:     | Garçons sr. | Garçons jr. | Filles sr. | Filles jr. |
|                  | 1           | 1           | 1          | 1          |
|                  | 2           | 2           | 2          | 2          |
|                  | 3           | 3           | 3          | 3          |
|                  | 4           | 4           | 4          | 4          |
| Individuels N-E: | Garçons sr. | Garçons jr. | Filles sr. | Filles jr. |
|                  | 1           | 1           | 1          | 1          |
|                  | 2           | 2           | 2          | 2          |
|                  | 3           | 3           | 3          | 3          |
|                  | 4           | 4           | 4          | 4          |
| Équipes S-O:     | Garçons sr. | Garçons jr. | Filles sr. | Filles jr. |
|                  | 1           | 1           | 1          | 1          |
|                  | 2           | 2           | 2          | 2          |
|                  | 3           | 3           | 3          | 3          |
|                  | 4           | 4           | 4          | 4          |
| Individuels S-O: | Garçons sr. | Garçons jr. | Filles sr. | Filles jr. |
|                  | 1           | 1           | 1          | 1          |
|                  | 2           | 2           | 2          | 2          |
|                  | 3           | 3           | 3          | 3          |
|                  | 4           | 4           | 4          | 4          |

7. Le championnat de SSNB a lieu le deuxième vendredi après l'action de grâce.
8. Il faut porter un maillot d'identification de l'école lors des compétitions.
9. Les baladeurs iPod ne sont pas permis durant la course. Le port du chapeau est interdit durant les compétitions (à l'exception de la tuque lorsqu'il fait froid). Il est interdit aux compétiteurs de porter des bijoux durant les compétitions, à l'exception des articles suivants : médaillons d'identification MedicAlert; médaillons religieux; montre.
10. Il est obligatoire de tenir une marche du parcours lors des championnats régionaux et au championnat provincial. La marche du parcours est à 10h30, suivie par la rencontre des entraîneurs et la première course aura lieu à midi (il est recommandé de prévoir 90 minutes entre la marche du parcours et la première course ).
11. En date du samedi qui précède les régionales, la liste de joueurs soumise sur le site de SSNB en ligne représente l'inscription officielle de l'école. **AUCUN CHANGEMENT NE PEUT Y ÊTRE APPORTÉ APRÈS CE JOUR.**

## HOCKEY SUR GAZON (18.6)

Les règlements de Hockey sur gazon Canada s'appliquent à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

### Dispositions spéciales

1. Une équipe aura droit à un maximum de 20 parties (y compris les matchs hors-concours, le jeu dirigé, les tournois et les parties de ligue). Les parties jouées lors des championnats régionaux et provinciaux ne seront pas comptées parmi les 20 parties allouées.
2. Les matchs comprennent quatre (4) périodes de quinze (15) minutes.
3. La durée des périodes est ininterrompue, sauf en case de blessures ou de remplacement du gardien de but, et ce même s'il y a un coup de coin de pénalité ou un coup de pénalité.
4. Chaque équipe a droit à un (1) temps mort par match.
5. Le nombre de joueurs en uniforme est illimité et il est obligatoire de nommer un capitaine sur le terrain.
6. Le port de protège-dents et de protège-tibia est obligatoire. Tout joueur sans protège-dents ou protège-tibia sera retiré du match (sans substitut) jusqu'à ce qu'il porte cette pièce d'équipement.
7. En plus des exigences minimales entourant leur équipement, telles que décrites dans les Règlements de hockey applicables, les gardiens de but doivent aussi porter des équipements qui protègent le corps, la partie supérieure du bras, les coudes, les mains, les cuisses et les dents.
8. Pour des raisons de sécurité, SSNB recommande vivement le respect des RÈGLEMENTS DE HOCKEY : Les joueuses de champ sont obligées à porter un masque facial lisse, de préférence transparent ou d'une couleur unie, ou avec une grille métallique qui épouse le contour du visage, lorsqu'elles défendent un coup de coin de pénalité ou un coup de pénalité, mais uniquement durant la durée d'exécution dudit coup de coin de pénalité ou coup de pénalité. Ceci inclut l'exécution d'un coup franc octroyé à la défense directement après un coup de coin de pénalité. Ce coup franc doit être exécuté via une passe à un co-équipier. Le premier objectif du port d'un masque facial lors de la défense d'un coup de coin de pénalité est la sécurité; le port de masques faciaux dans l'esprit de cette recommandation devrait être permis.
9. Le directeur d'école doit être avisé du nom des joueuses et des entraîneurs qui ont été suspendus ou expulsés d'une partie. Une joueuse ou un entraîneur expulsé d'une partie pour des raisons disciplinaires sera suspendu pour le reste de cette partie ainsi que pour la prochaine partie au calendrier (matchs hors-concours, conférence, régionaux ou provinciaux).
10. Le classement se fait conformément aux règles de fonctionnement de SSNB: 3 points pour une victoire, 1 point pour un match nul et 0 point pour une défaite.
11. Saison régulière régionale (compétitions inter-conférence): Les deux équipes au premier rang du classement de la ligue accéderont au championnat provincial.
12. Le championnat de SSNB aura lieu le dernier samedi d'octobre. Il est obligatoire que les terrains synthétiques soient utilisés pour le championnat. Les équipes sont tenues de payer des droits d'inscription afin de couvrir les frais de location des installations (le cas échéant) et les honoraires des juges. Des droits d'entrée sont également exigés. Voir la RF 5.3. Les matchs régionaux et provinciaux qui se terminent à égalité passeront à une prolongation de dix minutes en mort subite. Si la prolongation se termine toujours à égalité, des tirs de barrage auront lieu suivant les règles de la FIH.

### Horaire recommandé du samedi: (doit être approuvé par SSNB)

|                             |      |                                       |
|-----------------------------|------|---------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> match :     | 10 h | région hôte #1 c. région visiteuse #2 |
| 2 <sup>e</sup> match :      | 12 h | région visiteuse #1 c. région hôte #2 |
| Match de championnat : 15 h |      |                                       |

Si on utilise deux terrains:

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> matchs à 10 h  
Match de championnat à 14 h

## FOOTBALL (18.7)

Les règlements de Football Canada s'appliquent à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

### Modifications des règlements

1. Le ballon officiel est le Wilson F2000.
2. Règlement relatif aux intempéries : si une partie est interrompue pour mauvais temps pendant la première demie, il n'y aura pas de gagnant, mais chaque équipe recevra un point. Si le jeu est interrompu pendant la deuxième demie, l'équipe qui mène sera déclarée gagnante.
3. Enregistrement vidéo et matériel de communication : aucune équipe ne bénéficiera d'un avantage indu sur une autre équipe en utilisant des vidéos ou du matériel de communication.
  - a) L'équipe hôte est responsable de l'enregistrement vidéo du match de sa transmission à l'autre équipe et au reste de la ligue.
4. Officiels auxiliaires, chronométreurs et préposés aux bâtons : toutes les équipes assigneront des officiels auxiliaires compétents pour assister à une mini séance d'arbitrage.
5. Temps mort technique des entraîneurs : ce genre de temps mort sert uniquement à demander des précisions quant à l'interprétation d'une décision de l'arbitre. L'entraîneur doit demander le temps mort technique avant le sifflet de remise au jeu. Les temps morts techniques des entraîneurs ne sont pas cumulatifs : un par demie et un par période de prolongation. Les équipes doivent tenir un caucus et l'entraîneur n'est pas autorisé à communiquer avec les joueurs. Lors d'un temps mort technique des entraîneurs, les deux entraîneurs (un de chaque équipe) se rendent à une zone neutre avec l'arbitre en chef et le juge de mêlée. Les entraîneurs n'ont pas le droit d'argumenter de la décision. Pénalité pour usage abusif du temps mort technique : perte de tout autre temps mort technique et faute pour conduite répréhensible avec une perte de 10 verges. Si le tout se produit durant la deuxième demie et qu'il ne reste plus de temps mort technique, l'équipe fautive se verra imposer une faute pour conduite répréhensible et une pénalité de 15 verges.
6. Les officiels enverront toutes les expulsions et les pénalités imposées pour rudesse excessive (RE) de chaque match, dans les 24 heures, au président de la ligue et à SSNB aux fins de suivi des écoles et des athlètes en cause. À la fin de la partie, la carte pour RE sera aussi indiquée sur la feuille de match, dont une copie sera remise à l'équipe d'accueil et à l'équipe visiteuse.
7. Si un athlète écope d'une pénalité pour RE (qui enfreint à l'article 7, 8 ou 16 de FC) durant un match et que l'officiel enregistre l'incident, l'athlète est obligé de quitter le terrain pendant trois jeux. Nous recommandons alors à l'entraîneur de parler de l'incident à l'athlète. Si l'athlète écope d'une deuxième pénalité pour RE durant le même match, il doit quitter le terrain pour le reste du match, mais pas nécessairement pour le prochain match – à moins que les officiels déterminent qu'il s'agissait d'une faute flagrante avec intention de blesser.
8. Un joueur qui, durant la saison, écope d'une quatrième pénalité pour violation de règlements concernant l'article 7 (darder), l'article 8 (bloc de la tête ou plaqué de la tête) ou l'article 16 (joueur en position vulnérable) recevra une suspension d'un match. Une cinquième pénalité pour RE donnera lieu à une suspension de deux matchs. Une sixième pénalité pour RE se traduira par une suspension pour le reste de la saison.
9. Lorsqu'une équipe déclare aux officiels qu'elle se met à genou, les joueurs défensifs ne peuvent pas traverser la ligne et il n'y a aucun jeu.

### Dispositions spéciales

1. Date de la première séance d'entraînement : au plus tôt, trois semaines avant la rentrée scolaire.
2. Il est interdit de tenir des matchs ou des jeux simulés contre d'autres équipes avant le premier jour d'école.

3. Les écoles seront autorisées à organiser des séances de jeu dirigé hors-concours durant la fin de semaine précédant le premier jour d'école.
  - a) Le temps consacré par une équipe au jeu dirigé ne doit pas dépasser la durée d'un match ordinaire.
  - b) L'implication des équipes spéciales sera modifiée pour inclure le botté d'envoi, le retour du botté d'envoi, le dégagement, le retour du dégagement, la transformation et le tir au champ, et le jeu s'arrêtera à l'endroit où le ballon atterrit.
  - c) Les matchs doivent être arbitrés par des officiels certifiés.
  - d) Les entraîneurs peuvent se trouver sur le terrain.
4. Saison : La saison, qui comprend toutes les parties éliminatoires, ne doit pas dépasser le **deuxième samedi** de novembre. Les séances d'entraînement d'équipe au printemps ne sont pas autorisées.
5. Nombre de parties allouées : une équipe aura droit à un maximum de **10** parties (y compris les matchs hors-concours, le jeu dirigé, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées lors des championnats régionaux et provinciaux ne seront pas comptées parmi les 10 parties allouées.
6. **Règle de clémence** - Le temps continuera à s'écouler lorsqu'il y aura une avance de 35 points après la mi-temps.
7. Tous les entraîneurs d'équipe d'accueil doivent obligatoirement envoyer la feuille de match (lisible et signée par les officiels) au président de la NBHSFL dans un délai de 24 heures ou pas plus tard que la journée scolaire suivante. Si cette consigne n'est pas respectée, des frais administratifs de 25 \$ par feuille de match seront prélevés et réinvestis dans la conférence.
8. Les entraîneurs doivent présenter au président de la NBHSFL et à la direction générale de SSNB une liste de contrôle hebdomadaire indiquant les blessures à leurs joueurs, y compris le type de blessure, l'équipe adverse, le moment de la blessure et les circonstances de l'incident.

### Information sur l'inscription

1. Toutes les équipes doivent être inscrites auprès de SSNB au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.
2. La date limite pour soumettre la liste des joueurs est le 20 septembre et les frais d'inscription seront facturés par le bureau de SSNB. Les équipes à 9 joueurs peuvent avoir un maximum de 36 joueurs en uniforme par match.
3. Une copie des membres de l'équipe doit être envoyée à la New Brunswick High School Football League (NBHSFL) au moins 24 heures avant le premier match de la saison régulière.
4. Les frais à la NBHSFL sont dus trois semaines après le premier match de la saison régulière. Ils sont basés sur une répartition égale des coûts totaux pour les officiels en saison régulière. Les coûts pour les officiels après la saison régulière seront divisés entre les équipes participantes. Les frais de la NBHSFL servent uniquement à payer les coûts pour les officiels durant la saison et n'incluent pas les dépenses relatives au banquet ou à l'AGA. Les frais de la NBHSFL doivent être envoyés directement au président de la NBHSFL.
5. Des ajouts à la liste des joueurs peuvent être faits jusqu'à deux semaines avant les éliminatoires de la ligue. Des frais d'inscription tardive seront imposés selon les règlements administratifs de SSNB.

**Certification des entraîneurs** - Tous les entraîneurs en chef doivent suivre le cours Contact sécuritaire du PNCE avant le début de la saison. Il est également obligatoire que l'entraîneur-chef suive le cours Compétition – Introduction Partie A du PNCE. Il est recommandé que les entraîneurs de position suivent le cours du PNCE propre à la position dont ils sont responsables et que les coordonnateurs et les entraîneurs-chefs suivent l'atelier coordonnateur du PNCE. À noter qu'il est obligatoire pour tous les membres inscrits au personnel d'entraînement de terminer les cours « Un guide sur l'ASINB à l'intention des entraîneurs » et

l'ACE sur les commotions cérébrales « Prendre une tête d'avance » avant le début de la saison de football (prière de consulter la R.F. 13).

**Modalités d'autorisation** - Se reporter à l'article 3 des règlements administratifs de SSNB.

**Structure de la ligue** - La ligue de football comprendra deux catégories : le football à 12 joueurs et le football à 9 joueurs.

### **Format des éliminatoires**

Les quarts de finale doivent rester dans leurs divisions. Les quatre premières équipes au classement avanceront aux éliminatoires.

Demi-finale : série aller-retour : le gagnant classé au premier rang dans chaque division accueillera la demi-finale.

Demi-finales provinciales

Ligue de football à 12 et 9 joueurs :

- Dernière équipe au division A c. première équipe au division B
- Dernière équipe au division B c. première équipe au division A

### **Droits d'entrée pour les demi-finales et la finale**

SSNB déterminera les droits d'entrée (aux endroits qui le permettent) pour les demi-finales et la finale. Des droits d'entrée sont également exigés (prière de consulter la R.F. 5.3.).

**Matches de championnat** - Le championnat de football aura lieu le deuxième samedi de novembre. Si la finale tombe le 11 novembre, l'heure du match sera reportée en consultation avec l'hôte et le président de la NBHSFL.

Heures des matchs du samedi : 14h00 et 18h00

**Expulsions** - Le directeur d'école doit être avisé du nom des joueurs et des entraîneurs qui ont été expulsés d'une partie. Un joueur ou entraîneur expulsé d'une partie pour des raisons disciplinaires sera suspendu pour le reste de cette partie ainsi que pour la prochaine partie au calendrier (match hors-concours, conférence, régional ou provincial). Si l'expulsion a lieu durant la demi-finale d'une compétition régionale ou provinciale, le joueur ou l'entraîneur suspendu de la prochaine partie prévue à l'horaire, à l'exclusion des matchs hors-concours.

### **Recommandation relative aux séances d'entraînement d'avant-saison**

Les six (6) premiers jours d'entraînement doivent être consacrés au conditionnement physique selon les dispositions suivantes. Au cours des trois (3) premiers jours, les joueurs doivent porter un casque protecteur, un t-shirt, un short et des chaussures de football. Aucun autre vêtement de football n'est autorisé. Pendant les jours quatre à six, les uniformes de football peuvent être portés, mais il ne doit y avoir AUCUN contact corps à corps. L'entraînement au cours de cette période de six jours doit être limité à deux heures par jour, excluant le temps consacré aux exercices de souplesse (étirements) et les pauses. Cette semaine de conditionnement devrait comprendre des exercices de callisthénie (mise en train), des bottés, des lancers, de la course et d'autres exercices semblables. Les brassards, les mannequins pour exercice de plaquage ou de blocage, les traîneaux pour exercices d'attaque ou des dispositifs semblables peuvent être utilisés pendant ces six jours. Si un élève se joint à l'équipe tardivement, il devra suivre six jours de conditionnement physique comme il est décrit ci-dessus avant d'entreprendre l'entraînement régulier et les séances de mise en forme.

À des fins éducatives pour les athlètes et les entraîneurs, il est fortement recommandé que les entraîneurs invitent un officiel de l'AFONB à l'une de vos pratiques d'entraînement pour expliquer

et donner des exemples de ciblage, joueur en position vulnérable, bloc ou un plaqué avec la tête ou de règle d'attaque.

### Séances d'entraînement avec contact

Les équipes doivent entreprendre les exercices de « contact » le lendemain de la sixième journée de conditionnement physique, à raison d'une séance de contact par jour. Un joueur doit participer à au moins onze (11) jours d'entraînement distincts, dont cinq avec l'équipement de protection, avant de participer à un match de football ou à une mêlée contre une équipe extérieure.

Les écoles doivent s'assurer de respecter les Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique au secondaire, selon lesquelles il doit y avoir au moins 72 heures entre chaque participation à un match de football réglementaire (p. ex., entre les compétitions).

#### \* FNB « Mettons fin aux commotions » Pénalité pour rudesse excessive

1. Tout contact IMPORTANT porté à la **TÊTE** ou au **COU** d'un adversaire avec le casque, le masque facial, l'avant-bras, l'épaule ou la main sera considéré comme étant de la rudesse excessive.
2. Tout contact IMPORTANT porté à un adversaire avec le **CASQUE** dans le cadre d'une tentative de placage ou de blocage sera considéré comme étant de la rudesse excessive.

Aux fins de cette règle, l'INTENTION ne sera pas prise en compte pour déterminer s'il y a faute ou non. **La responsabilité d'éviter le contact avec la tête ou le cou lors d'une tentative de placage ou de blocage incombe entièrement au joueur qui amorce le mouvement.**

Exceptions:

1. Bras droit par porteur de ballon – un porteur de ballon peut faire contact avec le casque, le masque facial ou le cou d'un adversaire qui tente de faire un placage avec la main à condition qu'il n'y ait pas de **mouvement de poussée** du bras qui fait contact avec la tête ou le cou. Après que la main entre en contact avec le plaqueur potentiel, un mouvement de poussée est permis envers le plaqueur. La main peut être sur le masque facial, mais ne peut pas le saisir.
2. Plongeon sur courte distance – un porteur de ballon peut plonger tête la première dans un espace laissé libre lorsqu'il essaie d'obtenir une première tentative ou lorsqu'il joue à la ligne de but parce qu'il essaie de marquer ou de sortir de la zone d'en-but. Un adversaire qui essaie d'arrêter le coureur peut faire un contact inévitable à la tête ou au cou du coureur en raison de la position du coureur pour distancer ses adversaires; ce contact ne sera pas considéré comme étant une faute à moins qu'il n'implique un contact casque à casque IMPORTANT. Un jeu sur courte distance de cette nature ne permet pas au porteur de ballon de baisser la tête pour tenter de toucher un plaqueur potentiel avec le casque.

## GOLF (18.8)

Les règlements de Golf Canada s'appliquent à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

### Dispositions spéciales

1. Une équipe comprend de **quatre** joueurs (minimum) et jusqu'à **six** joueurs (maximum) pour toutes les championnats régionaux et provinciaux. Les golfeurs individuels peuvent concourir avec trois joueurs ou moins, s'ils ne peuvent pas former une équipe complète. Les quatre premiers golfeurs individuels accèdent à la compétition régionale.
2. Pour calculer le classement des équipes, les **quatre** scores bruts les moins élevés sont utilisés.
3. Dans les compétitions de conférence, une équipe peut, à la discrétion du directeur du tournoi, inscrire plus de six joueurs mais les six joueurs, formant l'équipe **doivent** être désignés avant le début du jeu.
4. Un joueur qui enfreint les règlements sera disqualifié.
5. Les golfeuses frapperont leur coup de départ au tertre avant.
6. Un pointage de base de 10 coups (maximum) par trou est en place pour toutes les compétitions de conférence, régionales et provinciales. Une fois qu'un joueur a frappé 10 coups, il va ramasser sa balle et attendre que les autres joueurs du groupe terminent le trou.
7. Les hôtes régionaux et provinciaux doivent réserver le terrain de golf avant le 1er juin.
8. Les entraîneurs présents doivent agir comme des commissaires de terrain, selon les directives de l'hôte — minimum d'un adulte par groupe.
9. Les communications avec les joueurs ne sont pas permises sur le terrain de golf. (Les communications comprennent, mais sans s'y limiter, les entraîneurs, les parents et les spectateurs. L'utilisation de téléphones cellulaires est interdite.) Les spectateurs sont seulement permis dans les zones désignées (s'il y a lieu) par l'hôte en consultation avec le personnel du terrain de golf.
10. L'ensemble du parcours constitue un obstacle latéral : toute balle perdue sera remplacée au point d'entrée avec une pénalité d'un coup.

### Conduite

Aucune mauvaise conduite de la part d'un joueur ou une joueuse ne sera pas tolérée par l'organisateur de l'événement. Une personne peut être disqualifiée pour un tel geste.

### Tenue vestimentaire acceptable

Les chandails avec col et manches, les polos de golf, les pantalons et les culottes courtes de golf sont appropriés.

### Souliers

Souliers de golf sans crampons en métal ou espadrilles sont appropriés pour le terrain de golf. Tous autres souliers sont interdits.

Aucun vêtement qui porte des messages publicitaires au sujet de l'alcool ou d'autres produits « de mauvais goût » n'est permis.

### Consignation des coups

Le compteur (joueur) doit verbalement confirmer le nombre de coups auprès du compétiteur avant de le noter. Une fois la ronde terminée, le compétiteur doit vérifier son score pour chaque trou et régler tout coup douteux avec son partenaire de jeu (compteur). Il ou elle doit s'assurer que les deux joueurs ont signé la carte de pointage et ensuite la remettre au comité organisateur le plus tôt possible.

**Modalité de bris d'égalité**

En cas d'égalité pour le titre d'équipe après 18 trous lors d'un tournoi provincial ou pour la quatrième place dans la conférence ou à l'échelle régionale, le gagnant sera déterminé en utilisant le score du cinquième joueur des équipes à égalité.

Si l'une des équipes ou les deux équipes n'ont pas un 5<sup>e</sup> joueur, chaque équipe peut choisir son meilleur joueur pour la prolongation où le point décisif déterminera le gagnant.

**Compétition régionale**

Quatre (4) équipes de chaque conférence et tout autre joueur classé parmi les quatre premiers de la conférence dont l'équipe ne s'est pas qualifiée pour la compétition régionale.

Les départs simultanés sont permis lors de toutes les compétitions régionales, provinciales et de conférence.

Si un départ simultané n'est pas utilisé, l'ordre de jeu commencera avec les handicaps avec le plus de points jusqu'aux handicaps avec le moins de points.

**Tournoi provincial**

Quatre (4) équipes de chaque région et tout joueur classé parmi les quatre premiers à la compétition régionale dont l'équipe ne s'est pas qualifiée pour le tournoi provincial. Tous les athlètes doivent participer aux championnats régionaux afin d'accéder aux championnats provinciaux de SSNB. La cérémonie de remise des prix de SSNB débutera une fois que tous les participants auront terminé le parcours. Des bannières de SSNB seront remises aux écoles qui se classeront au premier rang, dans chaque catégorie (A, AA et AAA). Des médailles seront remises aux équipes championnes ainsi qu'aux golfeurs individuels qui se classeront en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> places, dans chaque catégorie.

Les championnats de SSNB auront lieu le vendredi ou le samedi en octobre à la fin de la semaine de l'Action de grâce.

**Saison**

Automne : les tournois régionaux et provinciaux doivent être tenus les samedis dans la mesure du possible.

**Remarque:**

Les règlements du golf ont récemment été modifiés pour permettre l'utilisation d'appareils de télémétrie mécaniques et électroniques sur le terrain à condition que la distance soit la seule mesure affichée. La technologie qui fournit d'autres informations (comme l'inclinaison ou les données sur le vent) demeure interdite.

## HOCKEY (18.9)

Les règlements de Hockey Canada s'appliquent à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

### Dispositions spéciales

Hockey Canada (HC) détermine les règles régissant la discipline du hockey, mais certaines modifications décrites dans le Manuel de SSNB ont préséance sur celles-ci.

### Modifications

1. Tous les membres du personnel d'entraînement des équipes de hockey de SSNB doivent être certifiés par SSNB et doivent porter un casque homologué CSA au cours des pratiques sur la glace à des fins d'assurance.
2. Les dates suivantes s'appliquent en ce qui concerne le hockey des écoles secondaires :
  - le 20 septembre:** début des essais (tous les joueurs doivent avoir signé le formulaire de décharge de responsabilité avant les essais).
  - le 15 octobre:** date limite d'inscription ou de retrait de hockey avec SSNB.
  - le 20 octobre:** les équipes peuvent commencer à jouer des matchs/tournois hors concours, qui seront comptabilisés dans le nombre limite de matchs.
  - le 1 novembre:** Date limite pour tous les membres du personnel de banc / de l'équipe doivent suivre le cours de certification La relance (ou Respect et Sport) et l'entraîneur en chef doit suivre le cours Sécurité Université du hockey (expire après 5 ans). Si les membres du personnel de l'équipe ne sont pas certifiés avant le 15 décembre, ils ne pourront agir à titre d'entraîneurs avant d'avoir suivi, et réussi, ces cours.
  - le 10 novembre** ou du deuxième vendredi de novembre, selon la première des deux dates: début des matchs de saison (aucune équipe qui participe à un championnat provincial pour un sport d'automne n'est forcée de jouer le 10 novembre).
  - le 15 novembre:** date limite pour la présentation du Formulaire d'inscription d'équipes (en ligne) à travers le Registre de Hockey Canada (RHC). Tous les noms du personnel de banc et conseillers scolaires doivent être soumis à travers du système en ligne de SSNB.
  - le 15 janvier:** date limite pour ajouter un joueur affilié avec HNB.
  - le 1<sup>er</sup> février:** date limite pour les ajouts à la liste des joueurs

Les écoles seront autorisées à jouer dans un jamboree pilote avec les directives suivantes:

  - a) Maximum de trois (3) parties de 20 minutes avant le 20 octobre et compte pour une partie hors-concours.
  - b) Assurez-vous que les consignes dans les Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique du Nouveau-Brunswick sont respectées.

**Nombre de parties allouées:** une équipe aura droit à un maximum de 40 parties (y compris les matchs hors-concours, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées lors des championnats régionaux et provinciaux ne seront pas comptées parmi les 40 parties allouées.

\*Le nombre de parties garanties par équipe dans un tournoi sera compté parmi les parties allouées pour la saison.

Si les éliminatoires prennent la forme d'un « meilleur de trois », deux des matchs sont comptabilisés dans le nombre limite; dans le cas d'un « meilleur de cinq », trois des matchs sont comptabilisés.

Les éliminatoires de ligue pour les filles et les garçons doivent être terminées au plus tard le dimanche avant les championnats régionaux. Les championnats provinciaux auront lieu une semaine après.
3. Les équipes auront droit à 20 joueurs habillés par partie, dont deux gardiens de but.
4. L'affiliation entre SSNB et Hockey Nouveau-Brunswick sera comme suit :
  - Filles – SSNB peut s'affilier avec les équipes suivantes de HNB: Féminin (U15 AA, U15 AAA, U18 AA, U18 AAA) et U15 B, U15 A, U15 AA, U18 A, U18 AA.
  - Filles – Les équipes féminines de HNB: (U13 A, U13 AA, U15 A, U15 AA, U15 AAA, U18 A, U18 AA) et U13 C, U13 B, U13 A, U13 AA, U15 C, U15 B, U15 A, U15 AA et U18C pourrait s'affilier avec SSNB.
  - Garçons – SSNB peut s'affilier avec Junior C, Junior B, Junior A. Les joueurs à leur 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>

année d'éligibilité HNB U18 peuvent affiliés à U18AAA. Les joueurs à leur 1<sup>e</sup> année d'éligibilité HNB U18 ne seront pas permis d'affilier à U18AAA, sauf s'il n'y a pas d'équipe U16AAA dans leur district HNB.

- Garçons – U15 AAA, U15 Majeur AA, U15 AA, U15 A, U15 B, U15 C, U16 AAA, U18 AA, U18 A, U18 B et U18 C pourrait s'affilier avec SSNB.

Les athlètes partagés en vertu de la politique 3.1 ne peuvent pas être désignés comme joueurs affiliés sur la liste de SSNB.

Les joueurs pourront s'affilier à une équipe pour un maximum de dix parties et exclues les tournois et les parties hors-concours. Les règlements de l'association respecteront les règlements de Hockey Canada (Règlement E) et les lignes directrices de HNB.

Les joueurs affiliés utilisés par une équipe dans un match doivent être désignés dans le rapport de match officiel par le symbole **JA** après leur nom à l'alignement de l'équipe.

**Gardien(ne) d'urgence** : Le remplacement d'un gardien gravement malade ou blessé, empêché de participer au match, peut être autorisé à la discrétion du directeur général de SSNB, conjointement avec le coordonnateur de ligue et, au besoin, le directeur général de HNB.

Si un joueur est inscrit avec Hockey Canada / USA Seniors, Juniors, U18 Majeurs AAA (à l'exception de la procédure à l'affiliation) le 1<sup>er</sup> décembre ou plus tard, il devient inadmissible au programme de hockey de SSNB pour le reste de la saison.

5. Les procédures d'inscription sont les suivantes : Chaque école secondaire s'inscrira auprès de SSNB et doit soumettre le formulaire inscription d'équipe en ligne en utilisant le RHC avant le premier match de ligue de l'équipe, mais pas plus tard que minuit le 15 novembre. Avant les essais, tous les joueurs doivent avoir signé la fiche de décharge de responsabilité, qui peuvent être trouvés en ligne. La fiche de décharge de responsabilité et d'abandon de recours d'un joueur âgé de moins de 18 ans au moment de l'inscription ne sera pas valide à moins d'être contresignée par son parent ou son tuteur. Le directeur de l'école doit conserver les fiches de décharge de responsabilité et d'abandon de recours en dossier. SSNB facturera chaque école pour les frais de participation. L'école doit envoyer un chèque payable à SSNB pour couvrir les frais d'inscription et d'assurances de l'équipe.
6. Chaque équipe DOIT être accompagnée d'un conseiller ou membre du personnel désigné lors des matchs à domicile et sont encouragés pour les éliminatoires, tournois régionaux et championnats. Le nom de ce conseiller doit être indiqué en utilisant le système en ligne de SSNB avant le 15 novembre.
7. SSNB aura uniquement recours aux officiels du conseil des officiels de hockey de HNB pour arbitrer ses matchs. Pour tous les matchs de SSNB, on utilisera quatre officiels pour le hockey masculin et trois officiels pour le hockey féminin. Si on ne réussit pas à avoir le nombre approprié d'officiels pour les matchs hors concours, SSNB doit donner son approbation après consultation avec l'AOHNB. Les juges de but ne seront pas utilisés pour aucun match éliminatoires, tournois régionaux et championnats de SSNB. Si les ligues acceptent d'utiliser des juges de but, ils doivent être certifiés.
8. Temps d'arrêt: chaque équipe a droit à un temps d'arrêt de 30 sec. par période (incluant temps supplémentaire). Seuls le capitaine, le capitaine adjoint ou l'entraîneur peuvent demander un temps d'arrêt, et ce auprès de l'arbitre. L'arbitre ne peut refuser une telle demande.
9. Équipement de protection : durant tous les matchs et toutes les périodes de réchauffement et d'entraînement, le port d'un casque et d'un masque homologués CSA, ainsi que d'un protège-gorge BNQ, est obligatoire pour tous les joueurs et gardiens de but. Tous les gardiens de but doivent porter un protège-gorge attaché à leur masque. Une pénalité de 10 minutes d'inconduite sera imposée à ceux qui ne suivent pas cette règle.
10. Dégagement interdit – Une équipe qui procède à un dégagement interdit n'est pas autorisée à remplacer un joueur avant la mise en jeu qui en résulte. Si l'équipe fautive décide d'utiliser son temps mort à cet arrêt du jeu, elle n'est toujours pas autorisée à remplacer un joueur. Toutefois,

une équipe peut être autorisée à effectuer un remplacement si un gardien de but a été remplacé par un attaquant supplémentaire, si un joueur est blessé ou si une pénalité a été imposée, ce qui entraîne une inégalité numérique.

11. La durée des parties de hockey masculin sera de trois périodes de 20 minutes à temps arrêté. Les parties de hockey féminin seront de trois périodes de 15 minutes\* à temps arrêté. \* Dans les ligues où c'est possible et peut jouer jusqu'à 18 minutes (qui doivent être déterminés au début de la saison). Un match suspendu doit reprendre aussitôt que possible au point exact de la suspension du match initial, à moins que les deux entraîneurs s'entendent sur le pointage du match initial. L'achèvement d'un match suspendu se veut une continuation du match initial.
12. Prolongations : Si une ligue choisit de jouer les prolongations pour les matchs et pour toutes les séries éliminatoires régionales et provinciales (à l'exception de la finale des championnats provinciaux), le tout se déroulera comme suit : une période de prolongation de cinq minutes opposant trois joueurs par équipe, suivi par un tir de barrage avec trois joueurs. Aucun joueur ne peut tirer deux fois avant que tous les joueurs (à l'exception des gardiens) de l'alignement n'aient participé au tir de barrage. Le gagnant recevra deux (2) points et le non-gagnant recevra un (1) point. La première période de prolongation de la finale des championnats provinciaux durera dix minutes; elle sera suivie d'un resurfaçage, puis d'une période de 20 minutes, répétée. La prolongation se disputera trois joueurs contre trois jusqu'au point décisif.
13. SSNB recommande un minimum de 11 joueurs habillés, y compris le gardien de but.
14. Règle de clémence - Le temps continuera à s'écouler dans les 10 dernières minutes du jeu quand il y a une avance de 6 buts, mais si les deux entraîneurs sont d'accord, ils peuvent jouer le reste de la partie pour lequel le pointage final compte.
15. Politique relative aux exigences et à l'examen des vidéos pour le hockey :
  - a) Les deux équipes masculines et féminines seront responsables d'enregistrer le match à partir de deux angles différents. Dans la mesure du possible, les caméras doivent être placées à plus de 45° d'angle l'une de l'autre. L'équipe hôte détermine l'emplacement et l'équipe visiteuse s'adapte en conséquence. La vidéo est obligatoire même si le match est diffusé par un autre groupe.
  - b) Tous les matchs doivent être conservés pendant au moins 7 jours.
  - c) Sur demande de SSNB, les deux équipes doivent soumettre des clips des incidents majeurs (horodaté) dans les 24 heures suivant le match afin d'offrir deux angles de jeu. Les équipes incapables de fournir la vidéo demandée se verront infliger une amende de 250 dollars pour la première infraction et de 500 dollars pour chaque infraction supplémentaire.
  - d) Les extraits soumis doivent inclure uniquement les infractions qui ont donné lieu à l'incident majeur.
  - e) SSNB déterminera si la vidéo mérite un examen plus approfondi par la NBHOA.
  - f) Les décisions prises dans le cadre du processus d'examen de la vidéo n'auront aucune incidence sur le match disputé, mais d'autres suspensions pourraient être imposées.
  - g) Toutes les décisions prises dans le cadre du processus d'examen de la vidéo sont définitives et sans appel.
  - h) Les vidéos peuvent être remises à la NBHOA et pourraient servir aux fins de formation ou de perfectionnement.
  - i) *La vidéo est obligatoire pour la sécurité de nos athlètes et aucune autre séquence vidéo ne sera examinée, à moins qu'elle ne soit soumise avec le formulaire de rapport d'incident approprié concernant un incident majeur.*
16. **Point de franc-jeu:** Pour tous les matchs de SSNB, y compris les matchs hors-concours, les matchs de la saison régulière, les tournois, les éliminatoires et les matchs régionaux, les deux équipes peuvent obtenir un point au classement de leur ligue ou tournoi respectif si elles ont 16 minutes de pénalités ou moins pendant le match.

**Format régionaux** - Déterminé par chaque coordonnateur de la ligue et approuvé par SSNB. Pour les régions où l'on joue selon le format meilleur de 3, nous recommandons que le premier match de la série soit joué le mardi précédent la fin de semaine du championnat régional.

**Format championnat** - Les champions SSNB seront déterminés par un tournoi à la ronde auquel participeront les équipes en première et deuxième position de chaque région. *Dans le cadre du tournoi à la ronde du Championnat provincial de classement des équipes sera établi en fonction de leur dossier de victoires et de défaites.*

|          | Équipe visiteuse 1 c. Équipe hôte 1 | Équipe visiteuse 2 c. Équipe hôte 2      |
|----------|-------------------------------------|------------------------------------------|
| samedi   | région hôte 1 c. région visiteuse 2 | région visiteuse 2 c. région visiteuse 1 |
|          | région hôte 2 c. région hôte 1      | région visiteuse 1 c. région visiteuse 2 |
|          | région hôte 1 c. région hôte 2      | région visiteuse 2 c. région visiteuse 1 |
|          | région hôte 2 c. région hôte 1      | région visiteuse 1 c. région visiteuse 2 |
|          | région hôte 1 c. région hôte 2      | région visiteuse 2 c. région visiteuse 1 |
| dimanche | Match de championnat                |                                          |

L'équipe classée au premier rang est l'équipe locale. Si les deux équipes au premier rang ou les deux équipes au deuxième rang s'affrontent, l'équipe de la région hôte est l'équipe locale.

### Parties jouées pendant le congé de mars

Chaque ligue décidera si ses équipes joueront pendant le congé de mars et la décision sera prise avant la distribution du calendrier des matchs.

### Responsabilités des ligues de conférence

Les ligues DOIVENT déclarer les deux en têtes de la série au plus tard le dimanche avant les championnats régionaux, à défaut de quoi ce sera le directeur général qui déclarera les deux têtes de série de la saison régulière comme étant les représentantes de la conférence qui accèderont aux éliminatoires provinciales.

### Obligations financières envers SSNB

SSNB déterminera les droits d'entrée pour les championnats régionaux et provinciaux de hockey de SSNB. Les prix des billets des tournois régionaux et provinciaux par session - \$ 10 / adultes , 5 \$ / étudiants (13 ans et plus), 25 \$ laissez-passer du tournoi / adulte et 10 \$/ élève. Une session se compose de deux matchs (vendredi, samedi matin , samedi soir , la finale de dimanche) Les laissez-passer scolaires ne donnent pas accès aux championnats régionaux ou provinciaux de hockey de SSNB.

Le rapport financier de SSNB doit être envoyé avant le **15 avril** de chaque année, à défaut de quoi une amende de **1 000 \$** sera imposée.

### Certification des entraîneurs

Tous les entraîneurs-chefs doivent obtenir au moins la certification Développement 1 avant le 15 décembre. Tous les entraîneurs doivent avoir suivi le cours Entraîneur 2 de Hockey Canada **avant** le début de la saison de hockey et ils ne seront pas autorisés à accompagner l'équipe durant le match à moins d'être certifiés. Un membre du personnel de chaque équipe **doit** aussi avoir réussi le cours sur la sécurité offert en ligne par l'Université du hockey, avant le 15 décembre, sinon l'équipe sera inadmissible aux matchs, séances d'entraînement et activités sanctionnées. Tous les bénévoles doivent suivre le cours en ligne Respect dans le sport et se soumettre à une vérification de leur casier judiciaire. La réussite du cours révisé en 2024 « Un guide sur l'ASINB à l'intention des entraîneurs » est obligatoire pour tous les membres du personnel d'entraîneurs inscrits, avant le début de la saison (prière de consulter la R.F. 13). La certification des entraîneurs est vérifiée après le 15 décembre. S'il manque des cours, l'entraîneur n'est pas admis sur le banc avant d'avoir réussi son cours et avant que l'équipe ait versé une amende de 100 \$. Un entraîneur qui se fait imposer une suspension pour comportement antisportif peut aussi se voir dans l'obligation de refaire un des cours.

### Procédures de sanction

Toute école doit recevoir l'approbation de SSNB pour jouer contre des équipes qui ne sont pas membres de SSNB. Les matchs entre les anciens et les matchs pour des levées de fonds\* ne sont pas autorisés par Hockey Canada. Toutes les écoles doivent remettre leur calendrier et leur feuilles de pointage à l'extérieur de la province au bureau de SSNB. **L'article 3 des règlements administratifs** de SSNB indique clairement les procédures à suivre pour obtenir une sanction. Le site web de Hockey de SSNB contient un **formulaire spécial pour la sanction** d'activités de hockey.

\*Les matchs pour des collectes de fonds contre des équipes de hockey de SSNB inscrits auprès de Hockey Canada peuvent être approuvés.

Les écoles qui participent à des tournois internationaux contre des écoles non membres doivent payer des frais de sanction de 50 \$ et présenter les feuilles de match de toutes les parties qu'elles ont disputées au bureau de SSNB immédiatement après le tournoi.

**On rappelle aux écoles qu'elles doivent obtenir une sanction de SSNB avant de planifier des matchs ou des tournois hors-concours.**

### **Tournois des membres de SSNB**

Tous les tournois d'exhibitions auxquels participent les écoles de SSNB doivent être inscrits auprès du bureau de SSNB trois (3) semaines avant la date du tournoi. Il est obligatoire que les gérants du tournoi utilisent l'application Gamesheet pour entrer tous les matchs du tournoi dans la ligue de SSNB. Les écoles qui ne respectent pas cette règle pourraient se voir imposer une amende et toute autre pénalité jugée appropriée par le conseil de direction. SSNB ne sanctionnera pas les tournois qui ne sont pas inscrits avant la date limite.

### **Frais de participation (Facturé par SSNB)**

90 \$ par joueur; 65 \$ par entraîneur et autres personnels sur le banc.

Des frais de retard de 100 \$, plus un montant par joueur pour les frais de participations, sont exigés pour tout joueur ajouté à la liste des joueurs après la date limite. Les ajouts peuvent être faits au plus tard le 1er février en communiquant avec le bureau de SSNB.

\* En cas de circonstances exceptionnelles (p. ex., blessures au gardien de but), on tiendra compte des éléments particuliers.

**Règlements relatifs aux suspensions** - Les règlements de Hockey Canada sont en vigueur pour tous les matchs, sauf en ce qui concerne les règlements suivants :

1. Une copie de tout avis de suspension doit être envoyée au directeur général de SSNB, commissaire de hockey, directeur athlétique de l'école, direction de l'école, président de la conférence de SSNB et HNB.
2. Un membre de l'équipe ou du personnel retiré d'une partie à la suite d'une mesure disciplinaire sera suspendu pour le reste de la partie et pour la prochaine partie à l'horaire (régional, provincial, hors-concours ou de ligue). Si une suspension / l'expulsion a lieu durant la demi-finale d'une compétition régionale ou provinciale, le joueur ou l'entraîneur expulsé est suspendu de la prochaine partie prévue à l'horaire, à l'exclusion des matchs hors-concours. Toute mesure disciplinaire supplémentaire doit être imposée par le comité disciplinaire de la conférence ou le comité exécutif. Tout personnel d'équipe qui écope d'une suspension ne peut participer à aucun match joué (de la ligue, éliminatoire, hors concours ou d'un tournoi) dans quelque rôle que ce soit (p. ex. entraîner, arbitrer, jouer, etc.) jusqu'à la fin que la suspension ait été servie au hockey. Si toutes les suspensions ne sont pas entièrement purgées au hockey\*, les suspensions non purgées devront être purgées au prochain sport de SSNB. \*Le directeur général, le président et le commissaire du hockey de SSNB assentiront en revue les suspensions restantes à la fin de la saison pour déterminer comment elles sont purgées. Pour pouvoir purger les suspensions restantes dans le prochain sport de SSNB, les athlètes devront avoir fait partie du sport de SSNB l'année précédente. Les athlètes et les entraîneurs peuvent pratiquer jusqu'à ce que la suspension ait été purgée. Il est impossible d'ajouter des compétitions supplémentaires au calendrier d'une équipe avant la fin de la suspension. Un membre de l'équipe ou du personnel ne peut participer/communiquer avec son équipe avant une partie / un match, entre les périodes, à mi-temps ni après une partie pendant sa suspension. Un tel comportement entraînera une suspension supplémentaire de l'entraîneur. Si un entraîneur est expulsé d'une rencontre et qu'un entraîneur adjoint ou un représentant désigné de l'école ne peut prendre sa place, l'épreuve se termine et l'adversaire gagne par défaut.
3. **Échauffements** – Les actions ci-dessous se traduiront par une pénalité d'inconduite de 10 minutes pour le joueur fautif. Si une équipe se voit imposer trois pénalités d'inconduite, son entraîneur encourra une pénalité de match pour inconduite.
  - a) Omettre de porter un protège-cou.
  - b) Porter un casque protecteur sans attacher solidement la mentonnière ou le masque facial.
  - c) Lancer intentionnellement la rondelle de l'autre côté de la ligne de centre.
  - d) Joueur ou gardien de but qui touche la ligne de centre
  - e) Joueur qui reste sur la glace après l'expiration de la période d'échauffement de 15 minutes. Deux joueurs par équipe sont autorisés à ramasser les rondelles sans recevoir la pénalité d'inconduite de 10 minutes.
4. La règle de jeu 28 f. de Hockey Canada (infraction avec bâton) s'applique au hockey de SSNB. Trois

infractions avec bâton durant un même match donnent lieu à une expulsion du match. Aux fins du présent règlement, les cinq punitions pour infraction avec bâton sont : Bâton élevé, double échec, cingler, darder, frapper avec le bout de bâton.

5. Tout joueur accumulant 4 pénalités mineures dans la même partie recevra une expulsion d'une partie.
6. Une suspension d'une partie sera imposée pour toute punition de 10 minutes pour inconduite, accordée après la fin d'une partie.
7. **Responsabilité de l'entraîneur**
  - Si une équipe reçoit 2 punitions pour extrême inconduite (EI) (excluant 2 min. mise en échec par derrière et EI) dans un match, l'entraîneur est informé que toute faute supplémentaire pour EI imposée à leur équipe entraînera automatiquement une EI à l'entraîneur-chef.
- Bagarres** – Les joueurs qui participent à une bagarre recevront une suspension.
  - S'il y a une bagarre, les entraîneurs recevront un avertissement verbal de l'officiel du match leur indiquant que s'il y a d'autres bagarres, l'entraîneur-chef recevra une EI.
  - Si une nouvelle bagarre survient lors d'un arrêt de jeu ultérieur au cours du même match, l'entraîneur-chef recevra une EI. Cependant, si un instigateur est identifié dans une telle bagarre, seul l'entraîneur-chef du joueur instigateur recevra une EI.
  - Si un joueur est identifié comme instigateur d'une bagarre, le(s) joueur(s) instigateur(s) recevra(ont) la suspension minimale, plus une suspension de 2 matchs.
  - Si une bagarre devait avoir lieu dans les dix dernières minutes d'un match, les personnes impliquées recevront une suspension supplémentaire de 2 matchs.
8. Le coordonnateur de la ligue peut consulter toutes les feuilles de matchs numériques signées par les officiels dans un délai de 24 heures ou la prochaine journée d'école au plus tard. Le défaut de dûment remplir la feuille de match numérique entraînera des frais administratifs de 25 \$ par feuille de match; ces frais restent avec chaque conférence.
9. Les suspensions sont imposées par le coordonnateur de ligue pour les matchs des équipes de sa propre ligue et les tournois dans leur conférence.
10. Toutes les suspensions commencent immédiatement et s'appliquent à la prochaine partie sanctionnée par SSNB qui est déjà prévue à l'horaire: parties hors-concours, de ligue, tournois et éliminatoires.
11. Le nom des joueurs et des représentants de l'équipe qui ont été suspendus doit être inscrit à la feuille de match pour toutes les parties disputées pendant la période de suspension.
12. SSNB appliquera toutes les suspensions imposées par HNB.
13. Le système de retrait sur prises suivant sera mis en place au début de chaque saison de hockey et sera examiné au cas par cas.

Seules les pénalités majeures décrites dans les normes minimales au cours des cinq ans d'admissibilité, à l'exception des suspensions administratives imposées à l'entraîneur, sont incluses dans le total des suspensions de match.

⇒ 1<sup>re</sup> prise – L'équipe a un total de 20 suspensions de match :

- Le représentant du personnel scolaire doit assister à tous les matchs.
- Tous les membres du personnel d'équipe doivent suivre de nouveau le cours « Un guide sur l'ASINB à l'intention des entraîneurs » dans les 72 heures suivant la réception de l'avis de première infraction.
- Tous les athlètes et entraîneurs doivent revoir et signer leur code d'esprit sportif respectif dans les 72 heures suivant la réception de l'avis de première infraction.

⇒ 2<sup>e</sup> prise – L'équipe a un total de 30 suspensions de match :

- Le représentant du personnel scolaire doit toujours être près du banc.
- Tous les membres du personnel d'équipe doivent suivre de nouveau le cours « Respect dans le sport » de HNB dans les 72 heures suivant la réception de l'avis de deuxième infraction.
- L'équipe est mise en probation.
- Une garantie de bonne conduite de 750 \$ doit parvenir au bureau de SSNB dans les sept jours suivant la réception de l'avis de deuxième infraction.
- Tout dépendant des antécédents de l'équipe, d'autres suspensions pourraient être imposées aux joueurs et aux entraîneurs.

⇒ 3<sup>e</sup> prise – L'équipe a un total de 40 suspensions de match :

- Perte de la garantie de bonne conduite.
- L'équipe n'est plus admissible.
- Les entraîneurs ou les joueurs (ou les deux) pourraient être suspendus pour la saison à venir.

| Normes disciplinaires minimales par saison                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Suspension majeure cumulative |                                                                              |                 |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| No. RÈGLEMENT HC                                                   | Infraction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1ère infraction               | 2ème infraction                                                              | 3ème infraction |
| <b>4.7</b>                                                         | 3 <sup>e</sup> punition de 10 minutes pour inconduite - saison                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1 match                       | Doublés à chaque subséquente;<br>4e=2 matchs, 5e=4 matchs, 6e=8 matchs, etc. |                 |
| <b>4.7 C</b>                                                       | 2e inconduite dans le même match                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1 match                       |                                                                              |                 |
| <b>4.8 C</b>                                                       | Extrême inconduite – 10 dernières minutes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1 match                       |                                                                              |                 |
| <b>7.2 B</b>                                                       | * <b>Donner de la bande</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2 matchs                      | 4 matchs                                                                     | Indéfini        |
| <b>7.3 B</b>                                                       | * <b>Mise en échec corporelle</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 2 matchs                      | 4 matchs                                                                     | Indéfini        |
| <b>7.4 B</b>                                                       | * <b>Assaut</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 2 matchs                      | 4 matchs                                                                     | Indéfini        |
| <b>7.4 B</b>                                                       | * Assaut un gardien de but                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2 matchs                      | 4 matchs                                                                     | Indéfini        |
| <b>7.5 B</b>                                                       | * <b>Mise en échec par derrière (5m + EI)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2 matchs                      | 4 matchs                                                                     | Indéfini        |
| <b>7.5 B</b>                                                       | * <b>Mise en échec par derrière (match sans mise en échec)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 4 matchs                      | 8 matchs                                                                     | Indéfini        |
| <b>7.6 B</b>                                                       | * <b>Contact à la tête</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2 matchs                      | 4 matchs                                                                     | Indéfini        |
| <b>7.8 B</b>                                                       | * <b>Coup de genou</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2 matchs                      | 4 matchs                                                                     | Indéfini        |
| <b>7.9 B</b>                                                       | <b>Rudesse</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2 matchs                      | 4 matchs                                                                     | Indéfini        |
| <b>8.1 B</b>                                                       | <b>Retenir</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1 match                       |                                                                              |                 |
| <b>8.2 B</b>                                                       | <b>Accrocher</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1 match                       |                                                                              |                 |
| <b>8.3/8.4/8.5 B</b>                                               | * <b>Interférence / Protection du gardien de but</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2 matchs                      | 4 matchs                                                                     | Indéfini        |
| <b>8.6 B</b>                                                       | * <b>Faire trébucher</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1 match                       |                                                                              |                 |
| <b>8.7 B</b>                                                       | * <b>Frapper en bas des genoux</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2 matchs                      | 4 matchs                                                                     | Indéfini        |
| <b>9.2 B</b>                                                       | * <b>Double échec</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2 matchs                      | 4 matchs                                                                     | Indéfini        |
| <b>9.3 B</b>                                                       | * <b>Coût de bâton</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2 matchs                      | 4 matchs                                                                     | Indéfini        |
|                                                                    | <i>En plus de la suspension minimale</i> , tout joueur recevant 2 pénalités <i>majeurs</i> dans la même saison, pour l'une des infractions* = 1re infraction;                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 3 matchs                      | Indéfini                                                                     |                 |
|                                                                    | Toute équipe qui reçoit 2 ou plusieurs pénalités dans la même partie, pour l'une des infractions*, l'entraîneur reçoit la 1ère infraction; la 2e violation l'entraîneur recevra la 2ème infraction et la 3e violation, l'entraîneur recevra la 3ème infraction. Les coordonnateurs doivent consulter avec le commissaire de hockey avant de donner des suspensions aux entraîneurs. On pourrait demander à l'entraîneur de suivre d'autres cours de formation. | 2 matchs                      | 4 matchs                                                                     | Indéfini        |
| Normes disciplinaires minimales au cours des 5 ans d'admissibilité |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Suspension majeure cumulative |                                                                              |                 |
| No. RÈGLEMENT HC                                                   | Infraction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1ère infraction               | 2ème infraction                                                              | 3ème infraction |
| <b>4.9 B</b>                                                       | * Inconduite grossière - 10 dernières minutes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1 match supplémentaire        |                                                                              |                 |
| <b>7.1 B</b>                                                       | * Tirer les cheveux ou saisir le protecteur facial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 3 matchs                      | 6 matchs                                                                     | Indéfini        |
| <b>7.1 C</b>                                                       | * <b>Tentative de blesser ou blessure délibérée</b><br><b>Punition de match</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <u>minimum de 6 matchs</u>    |                                                                              |                 |
|                                                                    | En plus de la suspension minimale, tout joueur ayant accumulé 2 punitions de match dans une même saison pour l'une des infractions* .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 6 matchs                      |                                                                              |                 |
|                                                                    | Tout joueur ayant reçu 3 punitions de match pour l'une des infractions* .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <u>minimum de 6 matchs</u>    |                                                                              |                 |
| <b>7.2 C</b>                                                       | * <b>Donner de la bande - Punition de match</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <u>minimum de 6 matchs</u>    |                                                                              |                 |
| <b>7.3 C</b>                                                       | * <b>Mise en échec corporelle - Punition de match</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <u>minimum de 6 matchs</u>    |                                                                              |                 |
| <b>7.4 C</b>                                                       | * <b>Assaut – Punition de match</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <u>minimum de 6 matchs</u>    |                                                                              |                 |
| <b>7.5 C</b>                                                       | * <b>Mise en échec par derrière - Punition de match</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <u>minimum de 6 matchs</u>    |                                                                              |                 |
| <b>7.6 C</b>                                                       | * <b>Contact à la tête – (Punition de match)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <u>minimum de 6 matchs</u>    |                                                                              |                 |

| Normes disciplinaires minimales au cours des 5 ans d'admissibilité |                                                                                                                                                                                      | Suspension majeure cumulative               |                                              |                 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------|
| No. RÈGLEMENT HC                                                   | Infraction                                                                                                                                                                           | 1ère infraction                             | 2ème infraction                              | 3ème infraction |
| 7.8 C                                                              | * Coup de genou – Puntion de match                                                                                                                                                   | <u>minimum de 6 matchs</u>                  |                                              |                 |
| 7.9 C                                                              | * Rudesse - Puntion de match                                                                                                                                                         | <u>minimum de 6 matchs</u>                  |                                              |                 |
| 7.10                                                               | * Bataille                                                                                                                                                                           | <u>minimum de 6 matchs</u>                  |                                              |                 |
| 7.10 E                                                             | * Joueur(s) 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> lors d’une bataille                                                                                                     | <u>minimum de 3 matchs</u>                  |                                              |                 |
| 7.10 E                                                             | * Deuxième bataille - même arrêt de jeu                                                                                                                                              | <u>minimum de 6 matchs</u>                  |                                              |                 |
| 7.10 F                                                             | * Bataille avec un officiel d’équipe (Inconduite grossière)                                                                                                                          | <u>minimum de 6 matchs</u>                  |                                              |                 |
|                                                                    | Tout entraîneur dont l’équipe est impliquée dans deux ou plusieurs batailles, lors d’un même match.                                                                                  | 1 match<br>(2 matchs lors des 10 dernières) | 3 matchs<br>(4 matchs lors des 10 dernières) | Indéfini        |
| 7.11                                                               | L’instigateur ou l’agresseur dans une bataille                                                                                                                                       | <u>minimum de 3 matchs</u>                  |                                              |                 |
|                                                                    | L’entraîneur d’une équipe dont le joueur est puni pour une 3e                                                                                                                        | 3 matchs                                    |                                              |                 |
| 8.3 C/8.4 C/8.5 C                                                  | * Interférence - Puntion de match                                                                                                                                                    | <u>minimum de 5 matchs</u>                  |                                              |                 |
| 8.8 C                                                              | * Pied de balayage - Puntion de match                                                                                                                                                | <u>minimum de 6 matchs</u>                  |                                              |                 |
| 9.1 C                                                              | * Six-pouces - Puntion de match                                                                                                                                                      | <u>minimum de 6 matchs</u>                  |                                              |                 |
| 9.2 C                                                              | * Double échec - Puntion de match                                                                                                                                                    | <u>minimum de 6 matchs</u>                  |                                              |                 |
| 9.3 C                                                              | * Coût de baton - Puntion de match                                                                                                                                                   | <u>minimum de 6 matchs</u>                  |                                              |                 |
| 9.4 C                                                              | * Darder - Puntion de match                                                                                                                                                          | <u>minimum de 6 matchs</u>                  |                                              |                 |
| 10.4 E                                                             | * Quitter le banc / le banc de punition pour participer à (ou pendant) une bataille                                                                                                  | 5 matchs                                    | Indéfini                                     |                 |
|                                                                    | L’entraîneur de l’équipe dont le joueur est puni pour avoir été le premier à quitter le banc des joueurs ou le banc de punition pendant une bataille ou pour commencer une bataille. | 4 matchs                                    |                                              |                 |
|                                                                    | * Tout joueur qui quitte le banc pendant une bataille qui a reçu une punition majeure ou d’inconduite recevra automatiquement une punition d’extrême inconduite.                     | 4 matchs                                    | Indéfini                                     |                 |
|                                                                    | L’entraîneur, dont le joueur a quitté le banc des joueurs ou le banc des punitions durant une bataille, et reçoit une punition                                                       | 3 matchs                                    |                                              |                 |
|                                                                    | L’entraîneur dont le joueur a quitté le banc des joueurs ou le banc de punition, mais n’ai pas identifié comme le premier à                                                          | 2 matchs                                    |                                              |                 |
|                                                                    | Officiel d’équipe qui va sur la glace – Extrême inconduite                                                                                                                           | 3 matchs                                    |                                              |                 |
|                                                                    | Puntion de mauvaise conduite sera imposée à l’entraîneur qui ne parvient pas à tenir le banc à la fin d’un match pendant que des punitions sont appelées                             | 1 match                                     | 2 matchs                                     | Indéfini        |
| 10.5 C                                                             | Lancer / tirer un bâton / objet                                                                                                                                                      | <u>minimum de 6 matchs</u>                  |                                              |                 |
| MALTRAITANCE                                                       |                                                                                                                                                                                      |                                             |                                              |                 |
| 11.1 E                                                             | * Conduite antisportive - Joueur/Entraîneur(e)/Personnel (extrême inconduite seulement)                                                                                              | 1 match                                     | 3 matchs                                     | Indéfini        |
|                                                                    | Après 2 punitions d’extrême inconduite en application de la règle 11.1 au cours d’une saison                                                                                         | 4 matchs                                    | 3e = Indéfini                                |                 |
| 11.2 E                                                             | * Comportement irrespectueux et abusif - Joueurs                                                                                                                                     | 4 matchs                                    | 6 matchs                                     | Indéfini        |
| 11.2 E                                                             | * Comportement irrespectueux et abusif – Entraîneur / Personnel de banc (extrême inconduite seulement)                                                                               | 6 matchs                                    | 10 matchs                                    | Indéfini        |
|                                                                    | Après 2 punitions d’extrême inconduite en application de la règle 11.2 au cours d’une saison                                                                                         | 6 matchs                                    | 3e = Indéfini                                |                 |
| 11.2 F                                                             | *Comportement irrespectueux et abusive- Inconduite                                                                                                                                   | <u>minimum de 5 matchs</u>                  |                                              |                 |
| 11.3 C                                                             | * Cracher – Puntion de match                                                                                                                                                         | <u>minimum de 8 matchs</u>                  |                                              |                 |
| 11.4                                                               | * Inconduite grossière – Motifs discriminatoires                                                                                                                                     | <u>minimum de 5 matchs</u>                  |                                              |                 |
| 11.5 B/C                                                           | * Agression physique des officiels – Puntion de match                                                                                                                                | <u>minimum de 6 matchs</u>                  |                                              |                 |

## RUGBY (18.10)

Les règlements de Rugby Canada s'appliquent selon les lignes directrices établies pour la division des moins de 19 ans à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

### Dispositions spéciales:

1. Un minimum de quinze (15) joueurs habillés est requis pour commencer une partie.
2. Pour le rugby à 15, les équipes doivent inscrire au moins vingt (20) joueurs pour participer aux compétitions, mais SSNB recommande fortement l'utilisation de vingt-cinq (25) joueurs ou plus.

**Durée du match** - Les matchs de rugby à 15 comprennent deux périodes de 35 minutes (70 minutes au total) entrecoupées d'une pause d'au moins cinq minutes. Les joueurs sont autorisés à jouer un maximum de 80 minutes par jour et 48 heures entre les matchs complets réglementaires.

Il n'y a pas de périodes de prolongation pendant les matchs de la saison régulière (voir ci-dessous pour le format des éliminatoires).

La première demie d'un match constitue un match complet si l'arbitre décide d'arrêter le match pour des raisons de sécurité. L'équipe ayant accumulé le plus grand nombre de points à l'issue de la première demie sera considérée gagnante. Cela n'inclut pas une équipe qui déclare forfait pour le reste d'un match. Les sanctions sont établies par SSNB pour toute équipe qui ne termine pas un match.

**Nombre de parties allouées** - Une équipe de rugby à 15 aura droit à un maximum de 12 parties (y compris les matchs hors-concours, les tournois et les matchs de ligue). Chaque équipe peut participer à un jamboree d'avant-saison d'une durée maximale de 70 minutes de jeu, considéré comme un (1) match. Les parties jouées durant les compétitions régionales et provinciales ne seront pas comptées parmi les 12 parties allouées.

### Procédure de bris d'égalité (à la fin d'un match de séries éliminatoires)

Il n'y a pas de période de prolongation pendant la saison régulière. En cas d'égalité après le temps réglementaire d'un match de séries éliminatoires, avant de procéder aux coups de pied de pénalité, chaque équipe bénéficiera d'une remise en touche à partir de la ligne des 22 m jusqu'à un arrêt de jeu sans pénalité ou la réalisation d'un essai, puis on poursuivra avec la procédure de bris d'égalité de la division des moins de 19 ans s'applique.

- L'équipe ayant le plus grand nombre d'essais est déclarée gagnante.
- L'équipe ayant le plus grand nombre de buts (essais transformés) est déclarée gagnante.
- S'il y a encore égalité, l'équipe ayant le plus grand nombre de coups de pied tombés (drop goals) est déclarée gagnante.
- S'il y a encore égalité, l'équipe ayant le plus grand nombre de buts sur pénalité est déclarée gagnante.
- S'il y a encore égalité, chaque équipe désigne cinq botteurs pour effectuer un botté au but à partir de la ligne des 22 mètres. Les botteurs de chaque équipe s'exécuteront à tour de rôle. Tous les botteurs feront un botté. L'équipe qui transforme le plus grand nombre de bottés en buts sur cinq est classée au premier rang.
- S'il y a encore égalité, les bottés seront effectués à partir d'une position, à dix mètres de plus des poteaux. La compétition se poursuit jusqu'à ce qu'un botteur réussisse lorsque son adversaire échoue. L'équipe dont le botteur réussit un botté contrairement à son adversaire est classée au premier rang.
- La compétition des bottés se poursuit jusqu'à ce qu'un gagnant soit déclaré.

**Système de points de la ligue** : Les points sont attribués comme suit :

Victoire - 3 points; Égalité - 1 point; Défaite - 0 point

**Remplacements** : Des remplacements illimités sont permis. Ils doivent être effectués

uniquement lorsque le ballon est immobilisé et avec l'autorisation de l'arbitre.

### Équipement

- a) Tous les joueurs doivent porter un protège-dents.
- b) Tout autre vêtement sera tel qu'indiqué dans la politique « World Rugby Law 4 »

**Disqualifications :** tout joueur invité à quitter le terrain est suspendu et ne peut participer au prochain match prévu de l'équipe. Le directeur d'école doit être avisé du nom des joueurs et des entraîneurs qui ont été suspendus d'une partie.

### Certification d'entraîneur

Tous les entraîneurs devront suivre le cours d'initiation à la communauté - « World Rugby » Niveau 1 avant le début de la saison. La réussite du cours révisé en 2024 « Un guide sur l'ASINB à l'intention des entraîneurs » est obligatoire pour tous les membres du personnel d'entraîneurs inscrits avant le début de la saison (prière de consulter la R.F. 13).

### Officiels

Tous les matchs de rugby se déroulant selon les directives de SSNB doivent être arbitrés par un arbitre certifié de niveau 1, au minimum.

**Avant-saison :** étant donné la nature du sport et la durée de la saison, les séances d'entraînement devraient débuter en février. Les joueurs doivent être physiquement prêts à participer à des exercices de contact physique et doivent avoir participé à au moins huit séances d'un minimum de 60 minutes (chaque) d'entraînement physique progressives (plein contact).

**Calendrier :** la ligue comprend deux régions, soit le Nord/Est et le Sud/Ouest. Les quatre premières équipes de chaque région participent aux séries éliminatoires (tout dépendant du nombre d'équipes inscrites).

**Saison régulière :** À la suite de la saison régulière (inter-conférence), les deux équipes classées en tête de la ligue avanceront au championnat provincial.

**Demi-finales :** à être joué le dimanche précédant les provinciaux.

**Match de championnat provincial :** le match de championnat aura lieu en alternance du gagnant du Nord-Est et celui du Sud-Ouest. Il sera disputé au plus tard le premier vendredi de juin, à partir de 17 h ou 17 h 30 si possible. L'horaire doit être soumis à l'approbation de SSNB.

**Obligations financières envers SSNB** - Des droits d'entrée doivent être recueillis lors des demi-finales et provinciales (prière de consulter la R.F. 5.3).

**Expulsions** - Le directeur d'école doit être avisé du nom des joueurs et des entraîneurs qui ont été expulsés d'une partie. Un joueur ou entraîneur expulsé d'une partie pour des raisons disciplinaires sera suspendu pour le reste de cette partie ainsi que pour la prochaine partie au calendrier (matchs hors-concours, conférence, régionaux ou provinciaux). Si l'expulsion a lieu durant la demi-finale d'une compétition régionale ou provinciale, le joueur ou l'entraîneur suspendu de la prochaine partie prévue à l'horaire, à l'exclusion des matchs hors-concours.

## SPORTS

73

Si on utilise deux terrains: 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> matchs à 10 h  
3<sup>e</sup> matchs à 14 h

14. **Le championnat de soccer junior de SSNB** aura lieu le dernier samedi d'octobre.
15. **Le championnat de soccer senior de SSNB** aura lieu le premier samedi et dimanche de novembre.
16. **Horaire de championnat junior:**  
Deux terrains doivent être disponibles, l'horaire du championnat pour le samedi est comme suit :

Début des demi-finales : 10 h

Sud/Ouest #1 c. Nord/Est #2

Nord/Est #1 c. Sud/Ouest #2

Match de championnat : 15 h

Si les deux équipes au premier rang se rendent en finale, l'équipe locale est déterminée par un tirage au sort.

### **Certification d'entraîneur**

SSNB recommande que tous les entraîneurs de suivre le cours «Licence C» de Soccer Canada avant le début de la saison. La réussite des cours révisé en 2024 « Un guide sur l'ASINB à l'intention des entraîneurs » et l'ACE sur les commotions cérébrales « Prendre une tête d'avance » sont obligatoire pour tous les membres du personnel d'entraîneurs inscrits avant le début de la saison (prière de consulter la R.F. 13).

### **Expulsions**

Chaque conférence tiendra compte des cartes rouges et jaunes. Un joueur qui reçoit deux cartes jaunes dans un match est égal à une carte rouge et sera suspendu le reste de ce jeu et pour le match suivant. Un joueur qui reçoit trois cartes rouges sera suspendu pour un autre match (donc suspension de deux parties). Un joueur qui reçoit une quatrième carte rouge sera suspendu pour le reste de la saison. Un joueur qui reçoit quatre cartes jaunes sera suspendu pour un match. Une cinquième carte jaune lui vaudra une suspension de deux matchs et une sixième, une suspension pour le reste de la saison. SSNB a accepté d'adopter ces changements.

Le directeur d'école et le président de la conférence de SSNB doivent être avisés du nom des joueurs et des entraîneurs qui ont été expulsés d'une partie. Un joueur ou entraîneur expulsé d'une partie pour des raisons disciplinaires sera suspendu pour le reste de cette partie ainsi que pour la prochaine partie au calendrier (match hors-concours, conférence, régional ou provincial). Si l'expulsion a lieu durant la demi-finale d'une compétition régionale ou provinciale, le joueur ou l'entraîneur expulsé est suspendu de la prochaine partie prévue à l'horaire, à l'exclusion des matchs hors-concours.

## SOFTBALL (18.12)

Les règlements de Softball Canada s'appliquent à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières (U19\*). Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

### Dispositions spéciales:

1. La distance entre le marbre et la plaque du lanceur est de quarante (43) pieds.
2. La distance entre les buts est de soixante (60) pieds.
3. Une équipe doit compter au moins neuf (9) joueurs en uniforme pour qu'un match ait lieu et se poursuive. Au plus **dix-huit (18)** joueurs seront en uniforme pour un match.
4. Nombre de parties allouées : une équipe aura droit à un maximum de 15 parties (y compris les matchs hors-concours, le jeu dirigé, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées lors des compétitions régionales et provinciales ne seront pas comptées parmi les 15 parties allouées.
5. Le port d'un casque de frappeur muni d'un masque protecteur est obligatoire pour tous les frappeurs, les frappeurs dans le cercle d'attente et les coureurs.
6. Le port d'un masque protecteur est obligatoire pour tous les lanceurs et recommandé pour les joueurs du champ intérieur.
7. Pour les matchs de conférence de la saison régulière seulement, il n'y aura pas de manches supplémentaires.
8. L'équipe classée au premier rang est l'équipe locale. Si les deux équipes au premier rang se rendent en finale, l'équipe locale est déterminée par un tirage au sort.
9. Une demande pour une marche intentionnelle peut être faite avant ou pendant la présence au bâton par l'entraîneur défensif ou le receveur à l'arbitre.
10. Points marqués : Les quatre premières manches sont plafonnées à cinq points par demi-manche, mais il n'y a aucune limite pour les trois dernières manches.
11. La balle de match de SSNB est la Rawlings Red Dot Hot Seam Fastpitch Softball (balle jaune avec circonférence de 30 cm).

\* U19 : balle - 30,48 cm (12 po); lancer - 13,1064 m (43 pi); buts – 18,3 m (60 pi);  
Clôture – min – max - 61,0 m - 64,0 m (200 pi – 210 pi)

12. GameChanger constituera la plateforme officielle de pointage numérique pour l'ensemble des matchs de ligue et d'exhibition, ainsi que les compétitions du niveau régional au provincial de SSNB

### Règle de clémence

Un match de softball prend fin à n'importe quel moment après quatre, ou trois manches et demie, lorsqu'une équipe tire de l'arrière de 15 points; ou cinq manches ou après quatre manches et demi lorsqu'une équipe tire de l'arrière par dix points ou plus et qu'elle a terminé son tour au bâton.

### Compétitions régionales

Un tournoi régional n'est pas nécessaire lorsqu'un calendrier inter-conférence est utilisé. La

compétition doit permettre de déterminer les équipes classées en première et en deuxième position. Saison régulière régionale (compétitions inter-conférences): Les deux équipes au premier rang du classement de la ligue accéderont au championnat provincial.

**Format du championnat régional/provincial** en utilisant un terrain :

|                    |                                                           |
|--------------------|-----------------------------------------------------------|
| 1er match: 10 h 00 | équipe 1 conférence hôte c. équipe 2 conférence en visite |
| 2e match: 12 h 00  | équipe 1 conférence en visite c. équipe 2 conférence hôte |
| 3e match : 15 h 30 | gagnant du 1er match c. gagnant du 2e match               |

Si on utilise deux terrains:

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> matchs à 10 h

3<sup>e</sup> matchs à 14 h

Les championnats de **SSNB** auront lieu le troisième samedi d'octobre.

Voici les temps recommandés et ils peuvent être modifiés pour les terrains avec éclairage.

L'équipe ayant obtenu le meilleur classement sera désignée équipe hôte. L'admissibilité au championnat provincial sera déterminée lors des tournois ou des matchs régionaux. La **journée de reprise en cas de pluie** sera le dimanche.

## NATATION (18.13)

Les règlements de Natation Canada s'appliquent à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance. Les écoles doivent s'assurer de respecter les Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique au secondaire en ce qui concerne les athlètes et les entraîneurs.

### Dispositions spéciales:

1. Le championnat de SSNB a lieu durant la deuxième semaine de décembre. Heure de départ : 10 h.
2. Les rencontres de natation régionales seront tenues au moins deux (2) semaines avant le championnat de SSNB.
3. Les régionaux et les provinciaux doivent être déterminés avant le 15 juin.
4. Inscription des équipes : Il y a **quatre** catégories de compétition (garçons senior, garçons junior, filles senior et filles junior) et deux bannières de champion provincial sont présentées (senior et junior). Des médailles sont décernées pour les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> positions de chaque épreuve.
5. Règlements régionaux
  - a) Chaque école peut inscrire **deux (2)** compétiteurs par épreuve individuelle et une équipe par épreuve de relais dans chaque catégorie.
  - b) Un nageur peut participer à un maximum de **quatre (4)** épreuves, incluant les relais.
  - c) Les **six (6)** meilleurs nageurs de chaque catégorie et de chaque épreuve se qualifieront pour le championnat provincial. Ils ne peuvent participer qu'aux épreuves pour lesquels ils se sont qualifiés.
  - d) Les nageurs **doivent** participer au championnat régional pour assister au championnat provincial.
  - e) Relais : il n'est pas nécessaire de qualifier l'équipe de relais de l'école avant le championnat provincial, mais elle doit être composée de nageurs qui ont participé à une épreuve du championnat régional. Une équipe de relais senior peut permettre à un athlète junior de faire partie de l'équipe de relais, dans la mesure où cet athlète ne remplace pas un athlète senior admissible. L'athlète junior ne peut pas participer à la même épreuve au niveau junior.
  - f) Toutes les épreuves de natation seront des finales chronométrées.
  - g) Aucune inscription sur place ne sera permise.
6. Ordre des épreuves lors des championnats régionaux et provinciaux:
  - Toutes les épreuves de paranatation et d'Olympiques spéciaux se dérouleront ensemble (junior/senior, garçons/filles) à moins que le nombre de participants justifie qu'on les divise. Les épreuves sont hors-concours.

### Ordre des épreuves

200 relais médaillé  
 200 libre  
 100 brasse  
 50 papillon  
 100 libre  
 100 libre – para et o. s.  
 50 dos  
 50 dos - para et o. s.  
 100 quatre nages  
 4x50 relais libre mixte  
 100 dos  
 50 libre  
 50 libre - para et o. s.  
 100 papillon  
 50 brasse  
 50 brasse - para et o. s.  
 200 relais libre

7. Règlement du championnat de SSNB  
Il y aura deux vagues (chronométrées). Les six (6) meilleurs nageurs régionaux seront placés dans une vague et les six (6) prochains nageurs régionaux dans l'autre vague. Tous les relais seront des finales chronométrées.
8. Les formulaires avec les temps des nageurs, doivent être remis au directeur de la compétition au moins sept jours avant le championnat régional. Dans le cas du championnat provincial de SSNB, il faut remettre les formulaires et les frais d'inscription, y compris ceux des relais, au directeur de la compétition au moins sept jours avant le championnat.
9. Blessure d'un athlète de relais : dans le cas d'une blessure à un membre de l'équipe de relais, l'entraîneur peut demander à SSNB l'autorisation d'utiliser un substitut. Le substitut doit toutefois avoir participé au championnat régional. Le directeur de l'école doit apposer sa signature à cette demande.
10. Pointage  
Les points sont attribués aux six premières places comme suit:  
Pour les activités paras et Olympiques spéciaux, les points seront attribués à condition qu'il y ait deux athlètes concourant dans la même épreuve.

| Épreuves individuelles |        | Relais |        |
|------------------------|--------|--------|--------|
| Place                  | Points | Place  | Points |
| 1                      | 7      | 1      | 14     |
| 2                      | 5      | 2      | 10     |
| 3                      | 4      | 3      | 8      |
| 4                      | 3      | 4      | 6      |
| 5                      | 2      | 5      | 4      |
| 6                      | 1      | 6      | 2      |

11. Si deux équipes sont à égalité pour la première place au tournoi provincial, le bris d'égalité se fait comme suit :
  - l'équipe qui a le plus grand nombre d'athlètes ayant terminé en première place est déclarée gagnante;
  - s'il y a encore égalité, l'équipe qui a le plus grand nombre d'athlètes ayant terminé en deuxième place est déclarée gagnante.
  - Le processus se poursuit ainsi en ordre décroissant jusqu'à ce que le bris d'égalité soit atteint.
12. Officiels auxiliaires : chaque école qui participe aux championnats régionaux et provincial est responsable de fournir un officiel auxiliaire qui sont sous la direction de l'officiel en chef.

## ATHLÉTISME (18.14)

Les règlements d'Athlétisme Canada s'appliquent à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

Le championnat d'athlétisme provincial de SSNB aura lieu le premier samedi en juin. Les championnats régionaux auront lieu une semaine avant le championnat provincial.

### Dispositions spéciales:

Les modifications suivantes des règlements s'appliquent aux rencontres régionales et provinciales:

1. Compétiteurs : les athlètes peuvent participer à trois (3) épreuves individuelles seulement. Les relais ne comptent pas parmi ces trois épreuves. Il faut porter un maillot d'identification de l'école lors des compétitions.
2. Inscriptions : chaque école aura le droit d'inscrire jusqu'à trois (3) athlètes par épreuve (filles jr. / garçons jr. / filles sr. / garçons sr.) au championnat régional. Chaque école aura le droit d'inscrire une (1) équipe par relais lors du championnat provincial. Les athlètes participeront soit dans la catégorie senior, soit dans la catégorie junior.  
Les inscriptions pour les rencontres régionales se feront en ligne par l'intermédiaire d'Athlétisme Nouveau-Brunswick, dont le site Web est relié à celui de SSNB. Les écoles ayant 10 athlètes ou plus doivent fournir au moins un volontaire pour les championnats régionaux et provinciaux.
3. Compétiteurs inadmissibles: un athlète inadmissible qui participe aux championnats régionaux ou provincial sera disqualifié et tous les points qu'il a mérités seront annulés.
4. Championnats régionaux : les huit (8) meilleurs athlètes dans les épreuves d'athlétisme (à l'exception du saut en hauteur) se qualifieront pour participer au championnat provincial. Les huit (8) meilleurs athlètes des épreuves doivent se qualifier en respectant les distances minimales pour s'avancer au championnat provincial.
5. Pointage: pour chaque école, les huit (8) premières places dans chaque épreuve\* mériteront les points suivants :

|                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| Première place.....9 points  | Cinquième place.....4 points |
| Deuxième place.....7 points  | Sixième place.....3 points   |
| Troisième place.....6 points | Septième place.....2 points  |
| Quatrième place.....5 points | Huitième place.....1 point   |

\*Pour les épreuves de para-athlétisme, des points sont accordés à condition que deux (2) athlètes participent à une même épreuve.

6. Récompenses: Chaque première place de catégorie d'école (Classe AAA, AA et A) recevra une bannière. Des médailles seront distribuées pour les premières, deuxième et troisième positions dans chaque événement.

Si deux équipes sont à égalité pour la première place au tournoi provincial, le bris d'égalité se fait comme suit :

- l'équipe qui a le plus grand nombre d'athlètes ayant terminé en première place est déclarée gagnante;
- s'il y a encore égalité, l'équipe qui a le plus grand nombre d'athlètes ayant terminé en deuxième place est déclarée gagnante.
- Le processus se poursuit ainsi en ordre décroissant jusqu'à ce que le bris d'égalité soit atteint.

7. Entraîneurs: il est interdit pour les entraîneurs de se placer sur la piste ou devant ou derrière la ligne de départ lorsqu'une course est commencée. Dans le cas des concours, les entraîneurs doivent demeurer à l'extérieur de la zone de compétition et de la piste. Toute infraction à ce règlement pourrait entraîner une disqualification de l'athlète ou une expulsion de l'entraîneur.

8. Athlètes : les athlètes qui ne sont pas prêts au moment où l'officiel s'apprête à commencer seront disqualifiés. Les baladeurs iPod ne sont pas permis durant les épreuves.

9. Nombre d'essais pour les concours : les règlements suivants seront appliqués pour tous les lancers et les sauts horizontaux :

- a) Rencontre de qualification régionale : tous les compétiteurs auront droit aux trois (3) essais obligatoires et les huit (8) meilleurs athlètes avanceront au championnat provincial. Aucun essai additionnel ne sera nécessaire. S'il y a égalité après la ronde de qualification, tous les athlètes à égalité pour la dernière position participeront au championnat provincial.
  - b) Championnat provincial : pour les lancers et les sauts horizontaux, tous les athlètes auront droit à trois (3) rondes de qualification et les huit (8) meilleurs athlètes avanceront à la ronde finale. Tous les athlètes à égalité pour la huitième place passeront à la ronde suivante.
  - c) Saut en hauteur : seuls les athlètes qui atteignent la hauteur de qualification lors du championnat régional participeront au championnat provincial.
10. Épreuves sur piste
- a) Championnats régionaux : toutes les épreuves sur piste seront des finales chronométrées. Les huit (8) meilleurs athlètes se qualifieront pour le championnat provincial.
  - b) Championnat provincial :
    - i. Pour les courses de 100 mètres, des demi-finales auront lieu afin de déterminer au moins six (6) finalistes pour la finale, conformément aux règles de World Athletics.
    - ii. Les courses de 200 mètres à 3000 mètres inclusivement, ainsi que les courses de haies, seront des finales chronométrées.
    - iii. Les courses des championnats provinciaux seront organisées en fonction des résultats des rencontres de qualification régionales. Les finales du 100 mètres seront établies en fonction des résultats des séries de demi-finales.
11. Relais : Il peut y avoir des relais hors concours lors des championnats régionaux. Les athlètes qui participent une épreuve des championnats régionaux peuvent faire partie des équipes de relais aux championnats de SSNB. Les juniors ne peuvent participer qu'aux relais juniors et les seniors ne peuvent participer qu'aux relais seniors. Seuls les athlètes qui participent aux championnats régionaux peuvent faire partie d'une équipe de relais lors du championnat provincial de SSNB. Les athlètes juniors courent dans les relais juniors et les athlètes seniors participent aux relais seniors.
12. Faux départs : Tout athlète qui fait un faux départ recevra un avertissement. Un seul faux départ par course sera permis avant que l'athlète ou les athlètes responsables ne soient disqualifiés. Tout athlète qui fait d'autres faux départs durant la course sera disqualifié de la course.
13. L'utilisation des blocs de départ n'est pas obligatoire pour les courses de SSNB.
14. L'organisateur de la rencontre doit préparer un programme pour le tournoi provincial qui contient une liste classée des compétiteurs, un horaire avec les heures de départ, une liste à jour des records, et toute autre information pertinente.
15. Supervision : chaque école doit nommer un responsable de la coordination de ses athlètes aux championnats régionaux et au championnat provincial. L'entraîneur devrait accompagner ses athlètes.
16. Records : seuls les records établis lors du championnat provincial seront considérés comme records interscolaires provinciaux, et ce, s'ils remplissent toutes les conditions émises dans les règlements officiels.

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Les écoles doivent soumettre leur liste de participants en athlétisme en utilisant le système en ligne de SSNB avant le 15 mai.
2. Aucun athlète ne peut participer aux championnats régionaux si son nom n'est pas inscrit à la liste des compétiteurs. Les athlètes doivent participer aux championnats régionaux s'ils veulent accéder au championnat provincial de SSNB.
3. Les écoles doivent soumettre en ligne la liste des épreuves à laquelle sera inscrite leur équipe lors du championnat régional par voie électronique par l'intermédiaire du lien d'ANB qui se trouve sur le site Web de SSNB avant la date limite. Tous les athlètes doivent être inscrits auprès de SSNB.

4. Les écoles qui inscrivent des équipes de relais pour le championnat provincial doivent présenter le nom des participants à l'organisateur de la rencontre le matin du championnat.
5. Les écoles doivent apporter un chèque à la rencontre, à l'ordre de l'école hôte pour couvrir leurs frais pour les événements des régionaux et provinciaux.

**NOTEZ : les athlètes qui ne participent pas au championnat de SSNB peuvent être suspendus de l'athlétisme au cours de la prochaine année scolaire et l'école peut se voir imposer une amende de 20 \$ par athlète jusqu'à concurrence de 200 \$.**

### HORAIRE (ÉPREUVES SUR PISTE)

Rencontre d'information avec les entraîneurs:

- À moins d'indication contraire, les épreuves se déroulent dans l'ordre suivant : Filles (junior) / Garçons (junior) / Filles (senior) / Garçons (senior)
- Épreuves de para-athlétisme : tous les athlètes handicapés qui nécessitent un fauteuil roulant ou des règlements modifiés sont admissibles à cette catégorie.
- LES RÈGLEMENTS DU CIP sont utilisés pour les épreuves de para-athlétisme.
- Toutes les épreuves de para-athlétisme se dérouleront ensemble (junior/senior, garçons/filles) à moins que le nombre de participants justifie qu'on les divise.

|          |                                    |                                      |
|----------|------------------------------------|--------------------------------------|
| 9 h 00 - | Début des compétitions             |                                      |
|          | 300 m haies (FJ)                   | Finales chronométrées                |
|          | 400 m haies (FS)                   | Finales chronométrées                |
|          | 300 m haies (GJ)                   | Finales chronométrées                |
|          | 400 m haies (GS)                   | Finales chronométrées                |
|          | 100 m                              | Finales chronométrées (régionales)   |
|          |                                    | Demi-finales (Provinciales)          |
|          | 3000 m                             | Finales                              |
|          | 400 m                              | Finales chronométrées                |
|          | 100 m                              | Finales chronométrées (provinciales) |
|          | 100 m athlètes en fauteuil roulant | Finales chronométrées (régionales)   |
|          | 100 m athlètes en fauteuil roulant | Finales chronométrées (provinciales) |
|          | 50 m olympiques spéciaux           |                                      |
|          | 100 m athlètes aveugles avec guide | Finales chronométrées (régionales)   |
|          | 100 m athlètes aveugles avec guide | Finales chronométrées (provinciales) |
|          | REPAS                              |                                      |
|          | 800 m                              | Finales chronométrées                |
|          | 110 m haies (GS)                   | Finales chronométrées                |
|          | 100 m haies (GJ)                   | Finales chronométrées                |
|          | 100 m haies (FS)                   | Finales chronométrées                |
|          | 80 m haies (FJ)                    | Finales chronométrées                |
|          | 200 m                              | Finales chronométrées                |
|          | 200 m athlètes en fauteuil roulant | Finales chronométrées                |
|          | 1500 m                             | Finales chronométrées                |
|          | PAUSE                              |                                      |
|          | 4 x 100m Relais                    | Finales chronométrées (provinciales) |
|          | 4 x 400m Relais                    | Finales chronométrées (provinciales) |

### Horaire des concours pour les régionaux et provinciaux

Les huit meilleurs concurrents DOIVENT se qualifier pour la rencontre provinciale en respectant les distances de qualification minimums pour les concours (rencontres régionales):

|                      |                              |                                              |
|----------------------|------------------------------|----------------------------------------------|
| Filles jr. et sr. :  | Lancer du poids – 6 mètres   | Lancer du javelot – 18 mètres                |
|                      | Lancer du disque – 15 mètres | Saut en longueur – 3.5 mètres                |
|                      | Triple saut – 7 metres       | Saut en hauteur - 1,30 m (jr) et 1,35 m (sr) |
| Garçons jr. et sr. : | Lancer du poids– 10 mètres   | Lancer du javelot – 25 mètres                |
|                      | Lancer du disque – 21mètres  | Saut en longueur – 4.5 mètres                |
|                      | Triple saut – 8 metres       | Saut en hauteur - 1,50 m (jr) et 1,55 m (sr) |

**Règlements particuliers :** Les huit (8) meilleurs concurrents doivent être mesurées et doivent atteindre les distances de qualification minimums pour qu'ils avancent à la rencontre provinciale.

**HORAIRE (CONCOURS)**

9 h 00 - Début des compétitions

| Séance  | Saut en hauteur | Saut en longueur    | Triple saut | Lancer du poids     | Lancer du disque | Lancer du javelot |
|---------|-----------------|---------------------|-------------|---------------------|------------------|-------------------|
| 9 H 00  | Filles Jr.      | Garçons Jr.         | Filles Sr.  | Garçons Sr.         | Para             |                   |
| 10 H 30 | Garçons Sr.     | Olympiques spéciaux |             | Filles Jr.          | Garçons Jr.      | Filles Sr.        |
| 12 H 00 | Filles Sr.      | Filles Jr.          | Garçons Jr. | Olympiques spéciaux | Garçons Sr.      |                   |
| 13 H 30 |                 | Garçons Sr.         |             | Filles Sr.          | Filles Jr.       | Garçons Jr.       |
| 15 H 00 | Garçons Jr.     | Filles Sr.          | Filles Jr.  | Para                |                  | Garçons Sr.       |
| 16 H 30 |                 |                     | Garçons Sr. | Garçons Jr.         | Filles Sr.       | Filles Jr.        |

**Annexe A : Tableau technique**

| Épreuve                               | Filles Junior                                             | Garçons Junior                                               | Filles Senior                                                 | Garçons Senior                                                  |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>Haies</b>                          |                                                           |                                                              |                                                               |                                                                 |
| 80m haies                             | 8 haies;<br>Ht.: 0,762m;<br>12m au 1 <sup>er</sup> , 8m   |                                                              |                                                               |                                                                 |
| 100m haies                            |                                                           | 10 haies;<br>Ht.: 0,914m<br>13m au 1 <sup>er</sup> ,<br>8,5m | 10 haies;<br>Ht.: 0,838mm<br>13m au 1 <sup>er</sup> ,<br>8,5m |                                                                 |
| 110 haies                             |                                                           |                                                              |                                                               | 10 haies<br>Ht.: 0,914m<br>13.72m au 1 <sup>er</sup> ,<br>9.14m |
| 300 haies                             | 7 haies:<br>Ht.: 0,76m<br>50m au 1 <sup>er</sup> ,<br>35m | 7 haies:<br>Ht.: 0,84m<br>50m au 1 <sup>er</sup> ,<br>35m    |                                                               |                                                                 |
| 400 haies                             |                                                           |                                                              | 10 haies:<br>Ht.: 0,762m<br>45m au 1 <sup>er</sup> ,<br>35m   | 10 haies:<br>Ht.: 0,838m<br>45m au 1 <sup>er</sup> ,<br>35m     |
| Saut en hauteur<br>(hauteur initiale) | 1,30m                                                     | 1,50m                                                        | 1,35m                                                         | 1,55m                                                           |
| Poids                                 | 3,0 kg                                                    | 4,0 kg                                                       | 4,0 kg                                                        | 5 kg                                                            |
| Disque                                | 1,0 kg                                                    | 1,0 kg                                                       | 1,0 kg                                                        | 1,5 kg                                                          |
| Javelot                               | 500 g                                                     | 700 g                                                        | 600 g                                                         | 800 g                                                           |

## VOLLEY-BALL (18.15)

Les règlements de Volleyball Canada s'appliquent à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

### MODIFICATIONS DE SSNB:

1. La règle du joueur libero ainsi que les douze remplacements\* seront appliqués dans les compétitions scolaires.
2. Un nombre illimité sera alloué sur la feuille de match ainsi qu'habillé sur le banc.
3. Le ballon officiel de volley-ball de SSNB est le Mikasa V200W et sera utilisé pour les compétitions de SSNB.

\* **Règle de 12 remplacements de SSNB:** lors des compétitions de SSNB, chaque équipe aura droit à un maximum de 12 remplacements par manche.

- a) Il n'y a pas de limite sur le nombre de fois qu'un joueur peut quitter et réintégrer le jeu pendant une manche, pourvu qu'on respecte le nombre de remplacements maximal (12) et que l'échange se fasse toujours entre les deux mêmes joueurs.
- b) Une fois qu'on a jumelé deux joueurs, l'échange ne peut se faire qu'entre ces deux joueurs. Le jumelage peut toutefois être modifié d'une manche à l'autre.
- c) Les remplacements peuvent avoir lieu à n'importe quel moment durant la manche, pourvu qu'il y ait un arrêt de jeu.
- d) Toutes les autres règles relatives au remplacement doivent être respectées, conformément aux règlements de Volleyball Canada. Les règles en question traitent des remplacements exceptionnels, des remplacements pour expulsion ou disqualification, des remplacements illégaux, des remplacements en cas de blessure pour les joueurs libero et non libero et des équipes incomplètes.

### Dispositions spéciales

1. Nombre de parties allouées : une équipe senior aura droit à un maximum de **36** parties (y compris les matchs hors-concours, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées lors des championnats régionaux et au championnat provincial ne seront pas comptées parmi les 36 parties allouées. Une équipe junior aura droit à un maximum de **30** parties (y compris les matchs hors-concours, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées lors des championnats régionaux et au championnat provincial ne seront pas comptées parmi les 30 parties allouées.
2. La hauteur du filet de volley-ball doit être comme suit :
  - a) Filles juniors - 2,24 m
  - b) Filles seniors - 2,24 m
  - c) Garçons seniors - 2,43 m
  - d) Garçons juniors - 2,35 m
3. Les matchs de ligue DOIVENT avoir lieu au niveau de la conférence ou de la région pour que les équipes puissent avancer aux éliminatoires provinciales.
4. Les règlements de Volleyball Canada seront utilisés pour toutes les procédures en cas d'égalité.
5. Lors des tournois régionaux et provinciaux juniors, les équipes seront numérotées selon les critères suivants :

| Championnats provinciaux junior regroupant huit (8) équipes : |                           |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Division A                                                    | Division B                |
| 1. #1 conférence hôte                                         | 5. #1 conférence visiteur |
| 2. #2 conférence visiteur                                     | 6. #2 conférence hôte     |
| 3. #3 conférence hôte                                         | 7. #3 conférence visiteur |
| 4. #4 conférence visiteur                                     | 8. #4 conférence hôte     |

6. Les classements des équipes dans un tournoi régional sera déterminé par le tableau suivant:

| Championnats régionaux de volley-ball <u>junior/senior</u> - format avec <u>8</u> équipes |                                                                                   |                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| SAMEDI                                                                                    | Terrain 1                                                                         | Terrain 2                                                                                   |
| 1er match - 9 h 00                                                                        | <u>1 c. 3</u>                                                                     | <u>6 c. 8</u>                                                                               |
| 2e match—10 h 15                                                                          | <u>2 c. 4</u>                                                                     | <u>5 c. 7</u>                                                                               |
| 3e match 11 h 30                                                                          | <u>1 c. 4</u>                                                                     | <u>6 c. 7</u>                                                                               |
| 4e match 12h 45                                                                           | <u>2 c. 3</u>                                                                     | <u>5 c. 8</u>                                                                               |
| 5e match - 14 h 00                                                                        | <u>1 c. 2</u>                                                                     | <u>5 c. 6</u>                                                                               |
| 6e match - 15 h 15                                                                        | <u>3 c. 4</u>                                                                     | <u>7 c. 8</u>                                                                               |
| 7e match - 16 h 45                                                                        | <u>#1A c. #2B (éliminatoire 1)</u><br><u>(gagnant 1e place de région)</u>         | <u>#1B c. #2A (éliminatoire 2)</u>                                                          |
| 8e match - 18 h 15                                                                        | <u>gagnant élim 1 c. gagnant élim 2</u><br><u>(pour 1e et 2e place de région)</u> | <u>Non-gagnant élim 1 c. non-gagnant élim 2</u><br><u>pour 3e (et 4e place pour junior)</u> |

\* Recommande que les éliminatoires soient joué sur deux terrains principaux, si possible.

6. Le championnat provincial de volley-ball junior a lieu le premier samedi et dimanche de mai. Tous les tournois provinciaux de volley-ball junior sont composés de huit (8) équipes. Les divisions sont déterminées d'après les classements régionaux. Le match de demi-finale débute entre 11 h 00 et le match de championnat commence vers 14 h 00.

| Championnats provinciaux de volley-ball junior |                      |                 |
|------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| Format avec huit équipes sur deux jours        |                      |                 |
| Samedi et Dimanche                             | Terrain 1            | Terrain 2       |
| <u>15 h 00</u>                                 | 1 c. 4               | 2 c. 3          |
| <u>16 h 15</u>                                 | 5 c. 8               | 6 c. 7          |
| <u>17 h 30</u>                                 | 1 c. 3               | 2 c. 4          |
| <u>18 h 45</u>                                 | 5 c. 7               | 6 c. 8          |
| <u>9 h 00</u>                                  | 1 c. 2               | 3 c. 4          |
| <u>10 h 15</u>                                 | 5 c. 6               | 7 c. 8          |
| <u>12 h 00</u>                                 | <u>1A c. 2B</u>      | <u>1B c. 2A</u> |
| 14 h 00                                        | Match de championnat |                 |

7. Le championnat provincial de volley-ball senior aura lieu à Fredericton la quatrième fin de semaine de mai. Les divisions sont déterminées en fonction du classement régional, et les trois meilleures équipes par région avanceront dans chaque catégorie.

8. **TOUS LES MATCHS (régionaux et provinciaux senior et junior) PRENNENT LA FORME D'UNE SÉRIE DEUX DE TROIS.**

9. Tout changement apporté au format du tournoi doit être approuvé par le directeur général.

10. Il faut demander des droits d'entrée pour tous les tournois régionaux et provinciaux, prière de consulter la R.F. 5.3.

11. Les équipes doivent compter au moins six (6) joueurs pour participer aux compétitions, mais SSNB recommande fortement l'utilisation de huit (8) joueurs ou plus.

12. **Expulsions** - Chaque conférence doit garder une trace des cartons rouges et jaunes. Un participant qui reçoit une expulsion (carton jaune et carton rouge au cours d'un même match) sera suspendu pour le reste du match et pour le match suivant. Un participant qui reçoit trois cartons rouges au cours de la saison sera suspendu pour le match suivant. Un participant qui reçoit son quatrième carton rouge de la saison sera suspendu pour le reste

de la saison. Un participant qui reçoit son quatrième carton jaune de la saison recevra une suspension d'un match; un participant qui reçoit son cinquièmes cartons jaunes recevra une suspension de deux matchs, un participant qui reçoit son sixième carton jaune sera suspendu pour le reste de la saison. L'arbitre doit inscrire les sanctions sur la feuille de match et contacter le responsable de la zone. Le responsable de la zone communiquera les sanctions à la direction. Tous les entraîneurs doivent dénoncer les noms des joueurs qui reçoivent des « cartons rouges » ou une série de « jaunes » au principal de leur école et au président de la conférence de SSNB. Un joueur ou un entraîneur expulsé d'un match pour des raisons disciplinaires sera suspendu pour le reste de ce match ainsi que pour le prochain match au calendrier (match hors-concours, conférence, régional ou provincial). Si l'expulsion a lieu durant la demi-finale d'une compétition régionale ou provinciale, le joueur ou l'entraîneur est suspendu de la prochaine partie prévue à l'horaire, à l'exclusion des matchs hors-concours.

## LUTTE (18.16)

Les règlements de la UWW (United World Wrestling), avec modifications de WCL (Wrestling Canada Lutte), s'appliquent à moins que SSNB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

### Dispositions spéciales

1. Un casque protecteur est autorisé et recommandé pourvu que sa surface ne soit pas abrasive et qu'il ne soit pas utilisé délibérément contre la tête d'un opposant.
2. Aucun point ne sera accordé pour prise de souplesse de grande amplitude et une caution sera émise avec 1 point accordé au lutteur adverse.
3. Une mauvaise conduite peut entraîner une double disqualification.

### Règles et règlements

1. La compétition comprend deux catégories – garçons seniors, garçons juniors et filles juniors et tous les matchs seront de la même durée. Les athlètes inscrits à la catégorie junior de SSNB doivent compétitionner dans cette catégorie; autrement dit, ils ne sont pas autorisés à compétitionner dans la catégorie senior.
2. Les catégories de poids suivantes sont utilisées à la rencontre du championnat provincial :  
Filles : 44 kg, 47, 51, 55, 60, 66, 72, 78, 84, 90, 97, HWT  
Garçons : 44kg, 47, 50, 54, 57, 61, 65, 70, 75, 82, 90, 105, 125, HWT.
3. Une école peut inscrire un nombre illimité d'athlètes dans chaque catégorie de poids.
4. Lorsqu'une catégorie de poids ne compte que deux lutteurs, on déterminera le gagnant à la suite d'une série deux de trois.
5. On emploiera la règle du « tombé d'une seconde ».
6. Pour se qualifier au championnat de SSNB, chaque athlète doit participer à au moins deux (2) tournois ouverts de SSNB et doit être inscrit auprès de SSNB au moins un mois avant les championnats provinciaux.
7. Il faut prévoir au moins cinq (5) tournois au calendrier durant la saison.
8. Il y aura une pesée de contrôle pour chaque lutteur lors du premier tournoi de la saison. Aucune concession de poids ne sera accordée à ce moment-là. Si un joueur décide de passer à une catégorie de poids inférieure, il devra se faire peser de nouveau lors du tournoi en question, et encore une fois, il n'y aura aucune concession de poids.
9. Pour toutes les compétitions de la saison, on accordera une concession de poids en kilogrammes des poids de SSNB et on respectera la règle du point rouge. L'officiel en chef de chaque compétition se servira d'un générateur aléatoire pour choisir au hasard les cinq (5) athlètes qui reçoivent un point rouge. La concession de poids en kilogrammes (kg) des filles est de 1 kg pour les catégories de poids inférieures à 72 kg et de 2 kg pour celles de 72 kg à 97 kg. Pour les garçons, elle est de 1 kg pour les catégories de poids inférieures à 70 kg et de 2 kg pour ceux de 70 kg à 125 kg. Tous les athlètes se soumettront à une pesée de contrôle lors du premier tournoi de l'année. On dressera ensuite une liste des lutteurs, sur laquelle on attribuera un numéro à chacun. Si un athlète dépasse le poids autorisé lorsque l'individu est marqué d'un point rouge, l'ensemble de l'équipe sera pesé lors de cette compétition. L'athlète a toujours la possibilité de se faire peser à nouveau lors du tournoi suivant pour essayer d'accéder à la catégorie des poids inférieure.
10. Médical : si un athlète a seulement participé à un (1) tournoi en raison d'une blessure, l'entraîneur peut demander à SSNB, deux semaines avant la tenue des championnats provinciaux, pour déclarer l'athlète (maintenant guéri) admissible à participer. On recommande qu'un personnel médical soit disponible sur place pour toutes les épreuves sanctionnées par SSNB. Si un athlète/une équipe choisit de ne pas participer à deux tournois ouverts sanctionnés par SSNB durant la saison, elle ne peut pas invoquer la clause de blessure pour un athlète.  
Les athlètes qui veulent se prévaloir de la disposition médicale doivent s'être inscrits avant la date limite initiale du 15 décembre / la date limite d'inscription aux sports.

11. Conditions météorologiques et transport : une école peut faire une demande à SSNB, deux semaines avant la tenue des championnats provinciaux, pour qu'elle prenne en considération les athlètes qui n'ont pas pu se rendre à deux (2) tournois ouverts de SSNB en raison d'intempéries. Si un athlète/une équipe choisit de ne pas participer à deux tournois ouverts de SSNB durant la saison, elle ne peut pas invoquer la clause d'intempérie pour un athlète. Les athlètes qui veulent se prévaloir de la disposition concernant les conditions météorologiques et le transport doivent s'être inscrits avant la date limite initiale du 15 décembre / la date limite d'inscription aux sports.
12. Le championnat de SSNB a lieu le samedi de la troisième fin de semaine complète avant le congé du mois de mars. Le championnat provincial débute à 12 h.
13. Structure et modalité du tournoi :
  - a) Le championnat de SSNB se déroulera sous la forme d'un tournoi à double élimination pour les catégories de poids qui comptent six lutteurs ou plus. S'il y a cinq lutteurs ou moins, la compétition prendra la forme d'un tournoi à la ronde.
  - b) Les équipes doivent avoir soumis leur inscription avant le vendredi à 19 h, la journée qui précède le championnat provincial. Les pesées de contrôle sont effectuées à 10 h. Tout dépendant de l'endroit, on permettra une heure de pesée flexible. Au moins deux pese-personnes numériques (3 préférables) doivent être fournis pour la pesée. Les entraîneurs en chef sont présents lors des pesées de contrôle et soumettent l'inscription de l'équipe avant lesdites pesées. *Les pesées satellites de chaque équipe auront lieu le vendredi précédant la première compétition. Le poids réel de chaque lutteur sera enregistré et transmis au président et hôte du site avant 19 h le vendredi. Les équipes peuvent se rendre dans d'autres écoles pour faciliter le processus selon leur emplacement dans la province. Les pesées seront supervisées par un arbitre et un directeur sportif ou administrateur. Les athlètes qui ne font pas leur catégorie de poids pourront se soumettre à une nouvelle pesée lors de la compétition suivante. Aucune marge de tolérance n'est permise pour la première pesée de la saison.*
  - c) Le nombre de surfaces de matelas utilisées lors des championnats de SSNB correspondra au nombre de participants.
  - d) L'ordre de pesées des équipes sera déterminé par un tirage au sort dirigé par l'officiel en chef et l'ordre sera alphabétique en fonction des écoles présentes. (Après la pesée de contrôle, chaque athlète sélectionne une carte ou un jeton qui porte un chiffre. La place des athlètes dans le tirage/les catégories est ainsi déterminée au hasard. Le chiffre assigné à chaque athlète est consigné et sera envoyé avec tous les autres documents avant la compétition.)
  - e) Les formulaires de pesée seront remis au président des entraîneurs de lutte de SSNB après le tirage.
  - f) À la fin du championnat, l'hôte du tournoi doit envoyer au responsable de la lutte de SSNB les formulaires de pesée et une liste des athlètes qui n'ont pas pu participer.
  - g) Tous les résultats d'épreuves de SSNB doivent être envoyés au responsable de SSNB dans un délai de 48 heures et ils seront communiqués aux médias par l'intermédiaire du responsable dans les 24 heures suivantes (par l'intermédiaire de SSNB dans les 24 heures).
14. Officiels
  - a) Les officiels du tournoi sont choisis par l'organisateur en consultation avec l'officiel en chef pour le Nouveau-Brunswick.
  - b) Le nombre standard d'officiels pour un tournoi de SSNB devrait être égal au nombre de tapis de lutte utilisés plus un officiel supplémentaire. Dans des circonstances exceptionnelles, un tournoi (sauf dans le cas du tournoi provincial) peut être organisé avec un nombre d'officiels correspondant au nombre de tapis.
  - c) Il doit toujours y avoir un arbitre en chef de niveau provincial A ou d'un niveau supérieur dans le bâtiment lorsqu'un tournoi de SSNB est en cours.
  - d) Les officiels ayant la classification d'officiels provinciaux A et B peuvent assurer d'eux-mêmes la surveillance d'un tapis en tout temps. Les officiels de niveau C doivent être accompagnés d'un officiel provincial A ou supérieur en tout temps.

15. Pointage : le pointage des équipes est déterminé comme suit : points de placement 10-7-5-3-2-1 pour les six premières place. Il y a un facteur de correction (déterminé par WCL).  
- Facteur de correction (selon l'article 34 des règlements de WCL) :
- 5 = 9-6-4-2-1
  - 4 = 7-5-3-1
  - 3 = 5-3-2
  - 2 = 4-2
  - 1 = 3
16. Classement  
Les garçons et les filles seront classés dans l'ordre suivant :
- a) Champions : s'il y a deux champions ou plus de l'année précédente, celui de la catégorie de poids supérieure sera classé au premier rang et ainsi de suite en ordre de poids.
  - b) Médailleurs d'argent : s'il y a deux médaillés d'argent ou plus de l'année précédente, celui de la catégorie de poids supérieure sera classé au premier rang et ainsi de suite en ordre de poids.
  - c) Médailles de bronze : s'il y a deux médaillés de bronze ou plus de l'année précédente, celui de la catégorie de poids supérieure sera classé au premier rang et ainsi de suite en ordre de poids.
17. Tenue vestimentaire : les lutteurs peuvent porter soit un maillot de la UWN, soit des shorts et un tee-shirt (rentré dans les shorts). Les athlètes doivent changer de vestiaire désigné. Les vêtements ou équipements peuvent inclure des collants ou des vêtements en élasthanne, un pantalon de survêtement ou en molleton (pas de poches). Aucun bijou. Les appareils orthodontiques ne sont autorisés que s'ils ont reçu le feu vert pour les épreuves sportives. Il est interdit de porter ou d'utiliser tout autre vêtement non fixe ou supplémentaire pendant l'épreuve ou les compétitions. Les athlètes et équipes s'exposent à des amendes si la règle est enfreinte à maintes reprises.
18. Frais d'inscription - établies par SSNB (voir le R.F. 5.1) seront exigés pour couvrir les honoraires des officiels et l'équipement (si nécessaire) pour tous les tournois et le championnat de SSNB.
19. Tous les autres règlements et règles de SSNB concernant le championnat provincial doivent être respectés.
20. Des pèse-personnes numériques et des horloges de pointage affichées bien en vue doivent être utilisés pour le championnat provincial.
21. Directive concernant la perte de poids : SSNB s'oppose à toute perte de poids excessive, car celle-ci constitue un risque physique pour l'athlète et elle peut lui enlever le plaisir de participer. L'entraîneur est tenu responsable des méthodes de perte de poids de ses athlètes et il doit régulièrement surveiller leur poids et leur condition physique générale.  
Des mesures extrêmes en vue de perdre du poids comprennent :
- la consommation de diurétiques et d'autres médicaments;
  - l'utilisation de saunas;
  - le port de combinaisons isolantes ou d'autres vêtements imperméables à la vapeur ainsi que le port d'une quantité excessive de vêtements.
- Il incombe à l'organisateur de la compétition d'appliquer le règlement. Toute infraction entraînera la disqualification de l'athlète de cette compétition.**

### Expulsions

Le directeur d'école doit être avisé du nom des joueurs et des entraîneurs qui ont été expulsés d'une partie. Un joueur ou entraîneur expulsé d'une partie pour des raisons disciplinaires sera suspendu pour le reste de cette partie ainsi que pour la prochaine partie au calendrier (match hors-concours, conférence, régional ou provincial). Si l'expulsion a lieu durant la demi-finale d'une compétition régionale ou provinciale, le joueur ou l'entraîneur suspendu de la prochaine partie prévue à l'horaire, à l'exclusion des matchs hors-concours.

## ULTIME (18.17)

Les règles de l'USAU, avec les modifications apportées par Ultimate Canada, seront utilisées, sauf si des règles spéciales sont proposées par SSNB, auquel cas les règles de SSNB prévaudront sur toutes les autres règles.

Modifications SSNB:

1. L'Ultimate Frisbee se joue même en cas de pluie. En cas d'orage, de tonnerre ou d'autres conditions météorologiques extrêmes, le règlement de fonctionnement 8 (politique météorologique) s'appliquera.
2. Les matchs dureront exactement 65 minutes. L'organisateur lancera le chronomètre au premier coup de sifflet et arrêtera le jeu 65 minutes plus tard. La mi-temps aura lieu après qu'une équipe aura marqué après la 25e minute, et durera 5 minutes. Le chronomètre ne s'arrêtera pas pendant la mi-temps. Un avertissement de cinq minutes avant la fin (à 60 minutes), puis un sifflet final (à 65 minutes) marqueront la fin du match. Au sifflet final, la rencontre prendra fin (même si le disque est en vol). Si les équipes sont à égalité au coup de sifflet final, le jeu se poursuivra afin de déterminer le vainqueur.
3. Le jeu se déroulera à 5 contre 5, avec un effectif minimum recommandé de 8 joueurs (4 filles et 4 garçons) et un maximum de 20 joueurs en tenue (10 filles et 10 garçons), ainsi que des entraîneurs certifiés. Pendant le jeu, le ratio sera de 3-2 ou 2-3, ce qui signifie 2 garçons - 3 filles ou 3 garçons - 2 filles.
4. Au début de la partie, après le premier tirage au sort, un tirage au sort supplémentaire a lieu, le vainqueur choisissant la répartition des genres pour le premier point. Pour les deuxième et troisième points, la répartition doit être l'inverse de celle du premier point. Pour les quatrième et cinquième points, la répartition sera la même que celle du premier point. Le schéma consistant à alterner la répartition tous les deux points se répète jusqu'à la fin du match (la mi-temps n'a aucune incidence sur ce schéma).
5. Le disque officiel pèsera 175 g et sera de marque Discraft ou Daredevil. Le disque doit être de couleur blanche.
6. Chaque équipe a droit à un temps mort d'une minute par mi-temps, mais aucun temps mort ne peut être demandé dans les 5 dernières minutes.
7. Les joueurs peuvent défendre avec leur pied.
8. Le terrain réglementaire mesure 25 m de large et 45 m de long, avec des zones d'en-but de 15 m de profondeur à chaque extrémité.
9. Les crampons pouvant mettre en danger les participants (crampons métalliques – baseball ou athlétisme) ne sont pas autorisés. Les crampons de football sont autorisés.
9. L'Ultimate Frisbee est un sport qui repose sur l'auto-arbitrage dans l'esprit du jeu. Un observateur sera désigné pour aider à clarifier les règles.
10. Lorsqu'un(e) participant(e) saigne, il doit quitter le terrain pour se faire soigner.
11. Les feuilles de match doivent être remplies par chaque entraîneur principal et signées. Les scores doivent être saisis sur le site Web de la SSNB à la fin de l'événement.
12. Les équipes doivent avoir des maillots/chemises de couleur et de design identiques. Les maillots numérotés sont autorisés mais ne sont pas obligatoires. Les maillots numérotés doivent être portés dans le dos et deux joueurs ne peuvent pas porter le même numéro. Il est recommandé de porter des shorts assortis, mais ce n'est pas obligatoire.

13. Les équipes doivent avoir des maillots/chemises de couleur et de design identiques. Les maillots numérotés sont autorisés mais ne sont pas obligatoires. Les maillots numérotés doivent être portés dans le dos et deux joueurs ne peuvent pas porter le même numéro. Il est recommandé de porter des shorts assortis, mais ce n'est pas obligatoire.
14. Officiels/observateurs : Si possible, des observateurs formés seront utilisés comme officiels lors des finales.

**Régional/Provincial :** L'Ultimate Frisbee a été ajouté comme sport d'exhibition pour la saison 2025-2026 en tant que sport de printemps. L'Ultimate Frisbee pourra être inclus comme ligue de championnat en 2028-2029.

**Saison d'activité:** Le saison d'ultimate peut débuter le 28 mars et doit être terminé avant le premier samedi de juin.

**Certification d'entraîneurs:** Tout l'encadrement des entraîneurs/personnel de banc doivent compléter les formations obligatoires de SSNB, "Le Guide de l'entraîneur de l'ASINB (révisé 2024) et « Prendre une tête d'avance », offertes gratuitement par l'Association des Entraîneurs du Canada.

**Nombre de matchs permis:** Les équipes de frisbee ultime seront permis de participer à un total de 24 matchs pour la saison, qui n'incluent pas les éliminatoires des tournois qui ne sont pas garantis. Les contraventions de ce règlement seront déterminées par le règlement de fonctionnement 15.3.